

**Synthèse des travaux de la Commission permanente sur l'emploi du
Conseil national des professions du spectacle (CNPS),**

2006-2007

INTRODUCTION.....	3
LES THÈMES D'APPROFONDISSEMENT 2007.....	4
LES NOUVEAUX DOSSIERS 2006-2007.....	4
<i>L'exploitation des Déclarations annuelles de données sociales (DADS).....</i>	4
<i>La démarche des Portraits statistiques de branche (PSB) appliquée au champ du spectacle.....</i>	6
<i>L'exploitation des données du Guso.....</i>	8
<i>Le projet d'une enquête annuelle d'entreprise (EAE) sur le spectacle vivant.....</i>	10
TROIS THÈMES DE TRAVAIL ENGAGÉS LES ANNÉES PRÉCÉDENTES.....	11
<i>Les études sur l'emploi du spectacle menées en région.....</i>	11
<i>La connaissance de l'emploi permanent.....</i>	12
<i>Les étapes de constitution du Fichier national des licences d'entrepreneur de spectacles.....</i>	14
LE SUIVI DES TRAVAUX DES COMMISSIONS PARITAIRES NATIONALES EMPLOI/FORMATION (CPNEF)	16
LES TRAVAUX DE LA CPNEF-AV.....	16
LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CNPEF-SV.....	18
LES PISTES DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2007-2008.....	21
LE SYSTÈME D'INFORMATION STATISTIQUE SUR L'EMPLOI DANS LE SPECTACLE : ACTUALISATION 2007 DES DONNÉES NATIONALES ET RÉGIONALES.....	22
UN BREF RAPPEL DE LA DÉMARCHÉ DE TRAVAIL.....	22
LES DONNÉES NATIONALES ET RÉGIONALES EN 2007.....	22
<i>L'EMPLOI.....</i>	23
<i>LES DEMANDEURS D'EMPLOI.....</i>	33
<i>LES ENTREPRISES.....</i>	37
<i>LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....</i>	40
ANNEXES.....	45
ANNEXE 1 - PRÉSENTATION DE LA COMMISSION EMPLOI.....	45
.....	45
ANNEXE 2 - LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DE LA COMMISSION	46
ANNEXE 3 - CALENDRIER ET ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS EN 2006-2007.....	48
ANNEXE 4 - PRÉSENTATION DES SOURCES STATISTIQUES PERMETTANT DE DÉCRIRE L'EMPLOI DANS LE SPECTACLE.....	49
<i>Recensement de la Population (Insee).....</i>	49
<i>Enquête Emploi (Insee).....</i>	50
<i>Déclarations annuelles de données sociales (DADS).....</i>	51
<i>Caisse des congés spectacles.....</i>	52
<i>Audiens.....</i>	53
<i>Unedic.....</i>	54
<i>Afdas.....</i>	55
<i>ANPE.....</i>	56
<i>GUSO.....</i>	57
ANNEXE 5 - APPROCHE DU CHAMP DU SPECTACLE PAR LES NOMENCLATURES GÉNÉRALES : SÉLECTION DE CODES PRÉCONISÉE PAR LA COMMISSION	58

Introduction

Ce rapport rend compte des travaux de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) d'octobre 2006 à juin 2007.

Rappelons que cette Commission a été créée en 1993, en même temps que le Conseil national des professions du spectacle (CNPS) dont elle est une émanation¹, avec mission de produire une connaissance objective et partagée sur l'emploi dans le champ du spectacle (spectacle vivant, cinéma et audiovisuel). La Commission est composée de représentants des organisations professionnelles du spectacle, des organismes sociaux et de l'administration. Elle s'est réunie à plusieurs reprises en 1994 et 1995, rassemblant les travaux statistiques existants et appelant au lancement de travaux nouveaux là où le constat d'une insuffisance d'éléments de connaissance avait été posé.

Après plusieurs années de pause et tandis qu'un ensemble de travaux convergents réalisés à l'initiative des professionnels et/ou de l'administration permettait d'améliorer sensiblement la connaissance de l'emploi du secteur², la Commission a été officiellement réinstallée par le Ministre de la Culture à l'automne 2003, dans le contexte de la crise sociale ouverte par la réforme du dispositif spécifique d'assurance-chômage des intermittents du spectacle. Les objectifs qu'elle poursuit sont les suivants :

- Construire un système d'information statistique sur l'emploi dans le spectacle, à partir de toutes les sources nationales et professionnelles mobilisables, régulièrement actualisées ;
- Produire des recommandations méthodologiques (notamment, en termes de définition du champ du spectacle à partir des nomenclatures officielles) nécessaires à une harmonisation des démarches d'études, tant au niveau national que régional ;
- Etablir, sur la base des données statistiques régulièrement produites, un diagnostic partagé sur la situation de l'emploi dans le spectacle, en évolution.

Régulièrement réunie depuis 2003, sous la présidence de M. Claude Seibel, au rythme de six réunions plénières annuelles entre lesquelles s'intercalent des réunions techniques préparatoires, la Commission Emploi a pu mettre en place, grâce à une forte mobilisation des organisations professionnelles et de l'ensemble des organismes sociaux producteurs de données statistiques, un système d'information statistique composée d'une dizaine de sources différentes³, produisant désormais des données actualisées chaque année sur l'emploi, l'activité et les entreprises du secteur, au niveau national et régional.

Le présent rapport⁴ est donc consacré à l'actualisation 2007 de ces données statistiques. Cependant, cette actualisation est précédée par une synthèse des thèmes de travail spécifiquement abordés au cours des différentes réunions de l'année 2006-2007, ainsi que par les pistes de travail pour l'année à venir.

¹ Cf Décret du 29 mars 1993.

² On peut citer notamment :

Rémi Debeauvais, Pierre-Michel Menger, François Piettre *et alii*, *Le spectacle vivant*, Paris, La Documentation française, Contrat d'études prospectives, 1997, 442 p. ; *Les métiers du spectacle vivant et leurs classifications*, Paris, CPNEF-SV, 2001, 348 p. ; *Nomenclature des employeurs du spectacle vivant*, Paris, CPNEF-SV, 2003 ; Janine Rannou, *Les itinéraires d'emploi des cadres, techniciens et ouvriers intermittents de l'audiovisuel et des spectacles*, Paris, CSA/DEP, 1996, et *Les carrières des intermittents techniques de l'audiovisuel et des spectacles. De l'individu à la communauté de métier*, Paris, CSA/DEP, 1997 ; Pierre-Michel Menger, *La profession de comédien. Formations, activités et carrières dans la démultiplication de soi*, Paris, La Documentation française, 1997.

³ Il s'agit des sources statistiques suivantes : Insee (enquête Emploi ; Recensement de la population ; DADS), ACOSS, Caisse des congés spectacles, Unédic, Audiens, ANPE, Afdas, GUSO.

⁴ On trouvera les rapports des années précédentes dans la collection des *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, téléchargeables sur le site : www.culture.gouv.fr/deps (Notes n° 33, 40 et 47).

Les thèmes d'approfondissement 2007

Au fil des six réunions annuelles, plusieurs thèmes spécifiques ont été approfondis. Certains avaient déjà été inscrits à l'ordre du jour des années précédentes : il s'agit de thèmes sur lesquels la Commission a souhaité disposer d'informations régulières (la réalisation d'études sur l'emploi du spectacle en région), ou sur lesquels l'amélioration de la connaissance suppose la mobilisation patiente de sources éparses (l'emploi permanent) ou la transformation préalable des outils de gestion (rénovation du logiciel Atalie pour la création d'un fichier national des Licences d'entrepreneur de spectacle).

Les autres thèmes de travail évoqués ci-dessous (la connaissance des salariés du spectacle à partir de la source DADS de l'Insee, l'approche du spectacle par les Portraits statistiques de Branches du Céreq, la préparation d'une enquête annuelle d'entreprise – EAE - sur le spectacle vivant) correspondent directement au souhait exprimé en 2006 par les membres de la Commission de développer une approche économique globale du secteur.

LES NOUVEAUX DOSSIERS 2006-2007

L'exploitation des Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Cette année, la source DADS de l'Insee a pu faire l'objet d'une exploitation approfondie qui devrait être désormais réitérée chaque année par le DEPS. Une première exploitation sur le champ du spectacle, réalisée en 2004 par une équipe de l'Insee à titre exploratoire, avait en effet révélé la richesse de cette source, notamment pour l'étude de la pluri-activité des salariés du spectacle (dans et hors champ du spectacle). Cette première exploitation portait sur la période 1995-2001.

En 2007, l'exploitation a porté sur les DADS 2004. On en trouvera ci-dessous quelques uns des résultats clés.

Quelques rappels préalables sur la source :

La Déclaration Annuelle de Donnée Sociale constitue une obligation pour l'ensemble des entreprises employant des salariés. Le champ de l'exploitation des DADS recouvre l'essentiel des salariés du secteur privé et semi-public. Il exclut, en revanche, les agents des organismes de l'Etat, les services domestiques, ainsi que les activités extra-territoriales.

L'intérêt majeur de cette source réside dans la possibilité de connaître le volume précis d'emploi et des rémunérations des salariés des entreprises du spectacle au cours d'une année N, quel que soit le secteur d'activité dans lequel ils ont travaillé (dans le spectacle et en dehors du spectacle).

L'exploitation 2004 a porté sur l'ensemble des salariés ayant travaillé au moins 1 heure en 2004 dans l'un des 30 000 établissements du spectacle possédant un code NAF correspondant aux activités de l'audiovisuel et du spectacle vivant.

Quelques résultats sur 2004 :

- **Près de 500 000 salariés**

494 000 individus ont travaillé au moins une heure dans le spectacle vivant et l'audiovisuel (+ 29% par rapport à 2001).

Les établissements du spectacle vivant ont salarié 287 000 individus pour un volume de travail de 109 millions d'heures soit 68 000 EQTC (Equivalent Temps Complet, soit 1600 heures). Dans le même temps, celles de l'audiovisuel ont employé 226 000 personnes pendant 139 millions d'heures, soit 87 000 EQTC.

Seulement 19 000 salariés du spectacle (4%) ont travaillé à la fois dans le spectacle vivant et dans l'audiovisuel en 2004..

En outre, 27% des salariés du spectacle ont également travaillé dans un autre secteur que celui du spectacle. Les heures qu'ils ont effectuées « hors spectacle » l'ont été principalement dans l'administration publique (emplois en mairie par exemple) et dans le secteur des services aux entreprises.

- **Une population masculine et francilienne**

Les salariés du spectacle (vivant et audiovisuel) sont majoritairement des hommes (59 %), âgés en moyenne de 36 ans. Près de la moitié d'entre eux (47 %) habitent l'Ile-de-France.

- **La moitié des salariés du spectacle a travaillé moins de 145 heures dans ce secteur en 2004**

En moyenne, le nombre d'heures effectuées par les salariés du spectacle vivant est de 380 heures, celui des salariés de l'audiovisuel, de 613 heures.

Mais la moitié des salariés du spectacle vivant et audiovisuel a travaillé moins de 145 heures dans le spectacle (et un peu plus des deux tiers ont travaillé moins de 500 heures) pour seulement 10% plus de 1819 heures.

- **Cinq catégories de salariés du spectacle**

Cette grande hétérogénéité des durées annuelles de travail a conduit à distinguer cinq sous-populations au sein des salariés du spectacle.

Catégorie 1 : moins de 100 heures dans le spectacle (et peu d'activité hors spectacle)

Parmi les 223 000 salariés ayant travaillé moins de 100 heures dans le spectacle (45% de la population étudiée), on distingue une première sous-population, très fortement majoritaire, composée de salariés également peu insérés dans les autres secteurs de l'économie. Plus d'un quart d'entre eux ont moins de 25 ans et plus des trois quarts n'ont perçu aucune indemnité chômage.

Catégorie 2 : moins de 100 heures dans le spectacle (mais beaucoup d'activités hors spectacle)

La deuxième sous-population de salariés peu investis dans le spectacle (à peine 5% de la population totale) est au contraire très insérée dans les autres secteurs.

Catégorie 3 : entre 100 et 500 heures dans le spectacle

Parmi les 114 000 personnes (23 % de la population totale) ayant travaillé entre 100 et 500 heures (moyenne 235 heures), la moitié a perçu des indemnités chômage.

Cette catégorie compte moins de très jeunes salariés que la première (18 % de moins de 25 ans) et moins d'hommes (58 %). A noter : 70 % de ces salariés n'ont travaillé que dans un seul établissement et 53 % n'ont eu qu'un seul contrat au cours de l'année 2004.

Catégorie 4 : entre 500 et 1600 heures dans le spectacle

91 700 personnes (19% des salariés du spectacle) ont travaillé entre 500 et 1600 heures, la moitié d'entre eux moins de 848 heures.

Cette catégorie compte assez peu de jeunes (10% de moins de 25 ans), et ils ne sont que 60% à n'avoir travaillé que dans un seul établissement et moins de la moitié à n'avoir eu qu'un seul contrat.

Catégorie 5 : plus de 1600 heures dans le spectacle

67 500 personnes (14 % des salariés du spectacle) ont travaillé plus de 1600 heures (l'équivalent d'un temps complet).

Cette catégorie est en moyenne plus âgée (39 ans) et ne compte que 5 % de moins de 25 ans. Elle vit et travaille majoritairement en Ile-de-France (respectivement 55 % et 57 %). Surtout, près de 9 de ces salariés sur 10 n'ont travaillé que dans un seul établissement et 83% n'ont eu qu'un seul contrat.

La comparaison avec la première exploitation de la source DADS relative à l'année 2001 révèle que la part des salariés qui travaillent moins de 100 heures dans le spectacle augmente (45 % en 2004 contre 41 % en 2001) tandis que celle de ceux qui travaillent plus de 500 heures est en baisse (36 % contre 32 %).

- **Plus de 30 000 établissements employeurs**

On dénombre 30 371 établissements du spectacle en 2004, soit une hausse de 9,4 % par rapport à 2002.

70 % de ces établissements (21 396) relèvent du spectacle vivant (+ 7,7 % par rapport à 2002) et 30 % (8 975) de l'audiovisuel (+ 10,2 % par rapport à 2002).

Les codes d'activité les plus représentés sont les suivants :

- « activités artistiques » - NAF 923A : 14 904 établissements (49 %) ;
- « services annexes » - NAF 923B : 3 396 établissements (11 %) ;
- « production de films institutionnels et publicitaires » - NAF 921B : 1 669 établissements (5,5 %)

Les établissements du spectacle comptent 6 salariés en moyenne, et la moitié n'ont qu'un seul salarié. Mais le nombre moyen de salariés par établissement est beaucoup plus élevé dans l'audiovisuel (12 salariés) que dans le spectacle vivant (4 salariés).

Un tiers des établissements du spectacle sont localisés en Ile-de-France.

75 % des établissements du spectacle vivant sont des associations et 15 % de SARL

La démarche des Portraits statistiques de branche (PSB) appliquée au champ du spectacle

La Commission a souhaité cette année disposer d'une information détaillée sur la démarche des Portraits statistiques de branche (PSB) mis au point par le Céreq et comportant deux applications régulièrement actualisées sur le spectacle (spectacle vivant et audiovisuel).

La démarche PSB a été conçue et mise en oeuvre en 2000 dans le but d'aider les pouvoirs publics et les partenaires sociaux engagés dans une démarche d'analyse sectorielle de l'emploi au moyen d'une mise à disposition régulière de données statistiques. Les PSB permettent en effet de rassembler des données statistiques sur les entreprises et sur la main d'œuvre en provenance de 9 sources différentes, jusqu'alors éparpillées au sein de l'appareil statistique public (Insee, Dares, Unedic, Céreq). Régulièrement actualisées deux fois par an, ces données sont exprimées à trois niveaux, plus ou moins agrégés : un premier niveau très global distinguant l'industrie du tertiaire, un second niveau décliné en 23 secteurs et un troisième, beaucoup plus détaillé (71 sous-secteurs), qui correspond aux branches professionnelles.

Deux PSB concernent le champ du spectacle, tous deux disponibles en ligne sur le site du Céreq : l'un concernant les activités du spectacle hors audiovisuel (NAF 923), l'autre concernant les activités audiovisuelles (NAF 921 et 922).

Les codes NAF sélectionnés pour ces deux PSB sont identiques à ceux retenus par la Commission Emploi pour définir le champ du spectacle, à l'exception du code 923 F (« manèges forains et parcs d'attractions »), exclu par la Commission et pris en compte par le Céreq. Il est cependant possible, pour les prochaines mises à jour, d'exprimer les résultats en fonction des codes retenus par la commission.

Une présentation des principaux indicateurs statistiques concernant l'audiovisuel a été exposée par le Céreq lors d'une réunion de la Commission. Ces données sont regroupées autour de 3 axes : caractérisation de l'appareil économique, caractéristiques et usage de la main d'œuvre, pratiques de renouvellement de la main d'œuvre.

La présentation orale de ces données a été l'occasion de sensibiliser les participants aux apports de cet outil et d'en souligner les points forts. L'un des plus importants est de permettre la comparaison avec les autres branches économiques : une comparaison synthétique est ainsi immédiatement possible entre les deux branches du spectacle, mais aussi avec d'autres branches présentant, par les caractéristiques de leurs établissements et/ou de leurs salariés, des physionomies proches : la publicité ou l'édition, par exemple.

Pour l'année 2005, les PSB recensent environ 5 000 établissements dans l'audiovisuel et 11 000 dans le spectacle vivant, employant respectivement 58 000 et 72 000 salariés.

Dans les deux cas, le taux de croissance annuel moyen des effectifs salariés est plus élevé que dans l'ensemble de l'économie : + 4,5% pour l'audiovisuel et + 2,4% pour le spectacle vivant, contre + 1,8% en moyenne.

Les caractéristiques des salariés en termes d'âge, de sexe et de niveau de diplôme ne sont pas très différentes d'un PSB du spectacle à l'autre : un peu plus de 40% de femmes (et dans les deux cas, celles-ci sont sur-représentées dans la catégorie des employés), 20 à 25% de moins de 30 ans et une sur-représentation des personnes diplômées (21% de « Bac + 3 ou plus » dans le spectacle vivant, 33% dans l'audiovisuel, contre 11% seulement dans l'ensemble de l'économie). La répartition géographique des salariés, en revanche, se révèle beaucoup plus déséquilibrée au profit de l'Ile-de-France dans le secteur audiovisuel (66% contre 44% dans les activités du spectacle vivant).

En ce qui concerne les caractéristiques des emplois, les deux branches du spectacle offrent des situations contrastées : la part des CDD est ainsi plus importante dans le spectacle vivant que dans l'audiovisuel (respectivement 40% et 31%, contre 6% en moyenne), de même que les situations de temps partiel (32% dans le spectacle vivant, 21% dans l'audiovisuel). Les salaires bruts annuels moyens, surtout, y sont très différents : 28 000 € dans le spectacle vivant (ce qui est conforme à la moyenne nationale) et 42 000 € dans l'audiovisuel.

Les PSB offrent également des indicateurs statistiques sur le renouvellement de la main d'œuvre qui soulignent la spécificité du spectacle : seulement un salarié du spectacle sur quatre environ (24% pour l'audiovisuel et 29% pour le spectacle vivant) sont présents depuis 10 ans ou plus dans la même entreprise, contre 38% de l'ensemble des salariés.

L'exploitation des données du Guso

Le Guichet Unique du Spectacle permet aux employeurs, n'ayant pas pour activité principale le spectacle vivant, d'artistes et de techniciens du spectacle vivant d'accomplir l'ensemble de leurs obligations sociales et d'acquitter la totalité des cotisations correspondantes sur la base d'un seul formulaire et à travers un interlocuteur unique.

Depuis le 1er janvier 2004, le Guso est obligatoire pour tout employeur d'artiste ou de technicien dont le spectacle vivant n'est pas l'activité principale⁵ : un café restaurant qui organise des concerts, un comité d'entreprise pour son spectacle de fin d'année... Ils ont ainsi rejoint les particuliers qui font appel à des artistes pour un anniversaire, groupements d'amateurs (chœur, orchestres, troupe amateur, etc.) qui font appel à des artistes (chef de chœur, musiciens solistes, metteur en scène ou chorégraphe, etc.)...

Les statistiques issues du Guso nous permettent d'appréhender un vivier d'emploi artistique et technique, souvent méconnu, qui représente un pan non négligeable de l'activité professionnelle.

375.800 employeurs sont inscrits au Guso depuis fin 1999. Ces employeurs sont principalement des particuliers (41%), des associations (37,7%, dont les groupements d'amateur), des sociétés industrielles et commerciales (8,6%) et des structures de droit public, Etat et Collectivités (6,7%).

Sur l'ensemble des inscrits, un peu plus de 99.000 employeurs ont généré au moins une déclaration en 2006. Le secteur associatif a représenté près de la moitié des employeurs actifs (46,6%), les particuliers plus d'un quart (27,3%), les sociétés industrielles ou commerciales 10 % et les structures de droit public 10%. Plus des trois-quarts des employeurs génèrent moins de 6 déclarations dans l'année, ce qui ne représente qu'un quart de l'ensemble des déclarations.

Tableau 1 - Répartition des employeurs actifs, des déclarations et de la masse salariale selon le code juridique en 2006

	Employeurs actifs		Déclarations		Masse salariale	
Artisans commerçants	2 806	2,8%	19 764	3,1%	3 466 551	2,2%
artisans commerçants	371	0,4%	2 584	0,4%	440 949	0,3%
commerçants	2 435	2,5%	17 180	2,7%	3 025 602	1,9%
Associatif	46 175	46,6%	300 705	47,8%	72 973 535	45,8%
associations loi 1901 et assimilées	46 125	46,5%	300 219	47,7%	72 828 527	45,7%
autres associations	50	0,1%	486	0,1%	145 008	0,1%
Particuliers	27 072	27,3%	59 320	9,4%	15 322 003	9,6%
Sociétés industrielles ou commerciales	10 102	10,2%	130 806	20,8%	31 315 114	19,6%
autres sociétés	466	0,5%	5 497	0,9%	1 383 426	0,9%
professions libérales	191	0,2%	1 154	0,2%	386 933	0,2%
SA	2 184	2,2%	33 399	5,3%	8 982 453	5,6%
SARL	7 261	7,3%	90 756	14,4%	20 562 302	12,9%
Structures de droit public	10 115	10,2%	105 806	16,8%	32 809 868	20,6%
administrations de l'Etat	209	0,2%	1 505	0,2%	537 582	0,3%
collectivités territoriales	5 778	5,8%	77 244	12,3%	23 778 904	14,9%
établissements publics	4 119	4,2%	26 992	4,3%	8 472 737	5,3%
régie	9	0,0%	65	0,0%	20 646	0,0%
Autres	2 883	2,9%	12 452	2,0%	3 575 123	2,2%
Autre forme juridique	282	0,3%	1 347	0,2%	486 205	0,3%
comités d'entreprise	2 189	2,2%	9 524	1,5%	2 697 547	1,7%
Forme juridique inconnue	20	0,0%	50	0,0%	12 154	0,0%
mutuelles	183	0,2%	713	0,1%	165 589	0,1%
organismes de protection sociale	54	0,1%	304	0,0%	77 919	0,0%
syndicats (hors copropriétés)	132	0,1%	474	0,1%	125 600	0,1%

⁵ La notion d'activité principale est à considérer du point de vue du code NAF (Nomenclature d'Activité Française) et non de la détention d'une licence d'entrepreneur de spectacle laquelle est obligatoire lorsqu'une structure organise plus de 6 séances annuelles.

syndicats de copropriétés	23	0,0%	40	0,0%	10 110	0,0%
Ensemble	99 153	100%	628 853	100%	159 462 194	100%

Source : Guso

En 2006, ces 99.000 employeurs ont effectué 628.800 déclarations⁶ d'un montant moyen de 253€ soit une masse salariale de près de 160 M€. Le secteur associatif représente près de la moitié des déclarations (47,8%) et de la masse salariale (45,8%) tandis que les particuliers ne pèsent que 9,5% des déclarations et des salaires. Les sociétés industrielles ou commerciales représentent chacune environ 20% des salaires versés.

Les 628.800 contrats déclarés au Guso sont majoritairement des emplois d'artistes (91% pour 9% de techniciens). Les musiciens (59%) et les chanteurs (14%) représentent près des trois quarts des emplois. Les comédiens (6%) et les danseurs (5%) complètent l'ensemble avec les artistes de variétés et les chefs d'orchestre.

Tableau 2 - Répartition par typologie d'emplois occupés en 2006

Artistes	572 880	91,1%
artiste de variété	31 687	5,5%
chanteur	89 740	15,7%
chef d'orchestre	5 560	1,0%
comédien	39 411	6,9%
danseur	32 224	5,6%
musicien	374 258	65,3%
Techniciens & cadres	55 973	8,9%
cadre	6 628	11,8%
technicien	49 345	88,2%
Total Emplois	628 853	100%

Source : Guso

Les régions les plus actives au regard du Guso sont Rhône-Alpes, Ile-de-France, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et PACA. Ces 6 régions regroupent plus de la moitié des employeurs actifs en 2006. Les 10 départements les plus actifs en nombre d'employeurs déclarant au Guso sont Paris, Haute-Garonne, Hérault, Loire-Atlantique, Bouches-du-Rhône, Rhône, Vendée, Maine-et-Loire, Gard, Ille-et-Vilaine, représentant un quart du nombre des employeurs actifs.

Tableau 3 - Répartition par région de l'employeur

Nombre Employeurs Actifs*	99 153	100%
Rhône-Alpes	10 049	10,1%
Ile-de-France	9 928	10,0%
Pays de la Loire	9 281	9,4%
Midi-Pyrénées	8 735	8,8%
Languedoc-Roussillon	8 010	8,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7 969	8,0%
Bretagne	6 643	6,7%
Aquitaine	5 460	5,5%
Centre	4 960	5,0%
Poitou-Charentes	3 948	4,0%
Nord-Pas-de-Calais	3 192	3,2%
Lorraine	3 129	3,2%
Bourgogne	2 715	2,7%
Auvergne	2 635	2,7%
Champagne-Ardenne	2 304	2,3%

⁶ une déclaration = un salarié, quelle que soit la durée du contrat de travail

Basse-Normandie	2 149	2,2%
Picardie	2 061	2,1%
Haute-Normandie	1 700	1,7%
Limousin	1 558	1,6%
Alsace	1 269	1,3%
Franche-Comté	1 168	1,2%
Dom Tom	155	0,2%
Corse	103	0,1%
Étranger	28	0,0%
Monaco	4	0,0%

Source : Guso

Le projet d'une enquête annuelle d'entreprise (EAE) sur le spectacle vivant

Le désir d'une meilleure prise en compte économique du secteur a incité la Commission, par l'intermédiaire du Département des études, de la prospective et des statistiques du Ministère, à solliciter l'Insee pour étudier la faisabilité d'une enquête annuelle d'entreprises (EAE) sur le spectacle vivant.

Un tel outil offre en effet l'opportunité de mieux connaître les caractéristiques démographiques des entreprises, le détail de leurs activités et de leurs emplois, et d'en suivre régulièrement les évolutions. En complétant l'apport de l'enquête annuelle sur les activités de l'audiovisuel réalisée depuis plusieurs années par l'Insee⁷, une telle enquête améliorerait sensiblement l'appréhension globale de l'ensemble du secteur spectacle.

Le type d'informations que produit une enquête annuelle d'entreprise

Sous réserve des changements qui pourraient intervenir à l'occasion de la transformation des EAE (enquête annuelle d'entreprise) en ESE (enquête sectorielle annuelle), ce dispositif d'enquête produit notamment des informations sur :

- les entreprises : nombre d'unités, description de l'activité, statut juridique, valeur de la production totale, montant des rémunérations versées, détail du compte de résultat principal, répartition du chiffre d'affaires par activités, ...
- l'emploi : nombre de salariés permanents au 31/12 et montant des rémunérations versées, nombre d'heures ou de journées travaillées par les salariés intermittents au cours de chaque trimestre et montant des rémunérations versées, effectif des personnels non salariés

Les services de l'Insee ont donné leur accord à ce projet dont la mise en œuvre devrait être grandement facilitée par la refonte en cours de la nomenclature officielle d'activités (NAF) : effective à partir du 1^{er} janvier 2008, cette refonte permettra en effet pour la première fois d'isoler les entreprises du spectacle vivant (auparavant classées

⁷ L'EAE audiovisuel a été développée il y a déjà plusieurs années sur la base d'une étroite collaboration entre les services de l'Insee, ceux du Centre National de la Cinématographie (CNC) et de la Direction des Médias (DDM). Jusqu'en 2000, les résultats de cette enquête faisaient l'objet de deux exploitations simultanées : une exploitation par l'Insee, dans le cadre général des exploitations réalisées pour les EAE services et donnant lieu à une publication annuelle dans la collection *Insee Résultats* ; une exploitation plus approfondie par une équipe CNC/DDM, donnant lieu également à une publication annuelle co-éditée par les deux services (*Les entreprises de l'audiovisuel*). Cette dernière exploitation a été interrompue (dernière publication disponible : août 2002, portant sur les données 1996-2000). L'exploitation habituelle de l'Insee, en revanche, se poursuit et donne toujours lieu à la publication de données annuelles dans *Insee Résultats*.

dans des codes mêlant les activités du spectacle avec celles des arts plastiques, de la création littéraire ...). Ces entreprises du spectacle vivant pourront par conséquent constituer la base d'une enquête spécifique sur ce champ. Par ailleurs, le projet s'inscrit également dans la réforme, elle aussi en cours à l'Insee, du dispositif global des enquêtes annuelles d'entreprises (les EAE deviendront des « enquêtes sectorielles annuelles », ESE, interrogées sur la base d'un nouveau questionnaire).

L'enquête spécifique sur le spectacle vivant se déroulera pour la première fois en 2009 auprès de l'ensemble des unités repérées dans les codes NAF concernés (y compris, les associations, dans la mesure où elles sont classées dans ces codes) et sera renouvelée ensuite chaque année⁸. L'année 2008 devra donc nécessairement être celle de la préparation du lancement de l'enquête. Cette phase, à laquelle seront associés les professionnels via la CPNEF-SV, comporte un travail sur les points suivants :

. la *vérification de la population d'enquête* : pour l'instant, les entreprises du spectacle qui font partie du champ de la future enquête sont celles classées dans les codes NAF 92.3 A, 92.3 B et 92.3 D .

Dans la perspective d'un premier test sur la qualité du fichier, l'Insee a demandé au DEPS d'effectuer un travail de vérification préliminaire sur les 400 plus grosses entreprises classées dans ces codes (celles ayant les effectifs et chiffres d'affaire les plus importants). Il s'agit seulement de vérifier si l'activité principale de ces entreprises relève bien du spectacle vivant. Ce test est en cours. Il pourra être complété par d'autres démarches qui sont à définir avec l'Insee

. la *finalisation du futur questionnaire d'enquête*. Les questionnaires mis au point par l'Insee pour ses enquêtes d'entreprises comportent inévitablement un « tronc commun » de questions. En revanche, une partie spécifique (sur le détail des activités et des produits) est prévue pour chaque enquête, selon les spécificités de chaque secteur. C'est sur l'élaboration de ce volet spécifique qu'une collaboration des milieux professionnels concernés, par l'intermédiaire de la Commission, est prévue au cours de l'année 2008.

Trois thèmes de travail engagés les années précédentes

Les études sur l'emploi du spectacle menées en région

La mise en place d'instances régionales de dialogue social sur le spectacle (les Commissions régionales des professions du spectacle, COREPS) dans l'ensemble des régions a favorisé l'émergence d'un besoin de connaissance sur ce secteur, dans le souci d'alimenter les réflexions engagées par les différents partenaires régionaux.

La Commission Emploi a donc choisi, dès 2003, d'assurer la production et la diffusion de données statistiques de cadrage sur l'emploi du spectacle, à partir des sources statistiques qu'elle mobilisait au niveau national. Ces données régionales ont fait l'objet de deux publications spécifiques en 2005⁹ et sont, depuis lors, régulièrement actualisées (voir le présent rapport pp.XX pour l'actualisation 2007).

La Commission se tient par ailleurs informée des études initiées en région. Réalisées par des prestataires variés (observatoires régionaux, cabinets privés, associations régionales musique et danse, ...), ces études sont aussi de nature très différente, selon les priorités et objectifs définis par chaque région : certaines de nature statistique (parfois en collaboration avec les directions régionales de l'Insee), d'autres au contraire très qualitatives. Certaines, en outre, s'inscrivent dans un dispositif plus global d'observation mis en place à l'initiative des DRAC ou des Conseils régionaux, comme par exemple Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

⁸ Le dispositif actuel des EAE prévoit d'enquêter chaque année toutes les entreprises de plus de 30 salariés d'un secteur ou de plus de 5 millions d'€ de C.A., celles de moins de 30 salariés n'étant enquêtées qu'un an sur deux seulement. Il se peut donc que le nouveau dispositif des ESE reprenne cette règle, mais l'information sur ce point n'est pas encore connue.

⁹ Voir *L'emploi dans le spectacle en région – 1. Préconisations méthodologiques pour la réalisation d'études, et L'emploi dans le spectacle en région – 2. Données statistiques*, dans *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°37 et n°38 (avril 2005). Téléchargeables sur www2.culture.gouv.fr/deps/telechrg/noec37.pdf et noec38.pdf

Deux exemples contrastés : Rhône-Alpes et Poitou-Charentes

En mars 2007, deux régions ont présenté à la Commission les travaux qu'elles avaient réalisés.

La DRAC *Rhône-Alpes* a exposé les grandes lignes du diagnostic préalable réalisé en amont de son Contrat d'objectifs emploi-formation (COEF).

Il s'agissait, par cette démarche, d'établir un diagnostic partagé entre partenaires sociaux, professionnels et responsables des administrations, sur la base d'une photographie détaillée de la réalité sociale du secteur. Ce premier travail de diagnostic s'est fondé sur les données statistiques produites dans le cadre des travaux de la Commission, auxquelles ont été ajoutées des données extraites du GUSO et celles du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), en ce qui concerne les postes d'enseignants (musique, théâtre, danse, mais également arts plastiques).

Le rapprochement des différentes données, opéré dans le but de fournir une première mesure du poids économique du secteur dans cette région, a permis d'estimer à environ 20 000 le nombre des actifs travaillant aujourd'hui dans le spectacle en Rhône-Alpes.

En région *Poitou-Charentes*, l'Observatoire régional du spectacle vivant a réalisé, à la demande de la COREPS, une étude qualitative approfondie dont les résultats ont été présentés en région en février 2007. Cette étude reposait sur une enquête auprès de 25 structures du spectacle vivant de la région et de 125 salariés de ce même secteur. Elle a permis de mettre en lumière un ensemble d'informations fines sur les conditions de formation (initiale et continue) des professionnels, sur leurs conditions d'emploi et de rémunération. Elle doit être complétée, d'ici fin juin 2007, par une étude similaire sur l'audiovisuel et le cinéma.

La connaissance de l'emploi permanent

Au cours de l'année 2006-2007, il a été décidé d'avancer le travail sur ce thème en s'intéressant aux structures soutenues par le Ministère. A cette fin, la DMDTS a demandé à l'ensemble des structures de production, de diffusion et de formation soutenues par le Ministère de lui indiquer, en complément des remontées d'information existantes, leurs effectifs sur CDI. Ces données, exprimées en équivalents temps plein, ont été synthétisées dans le tableau figurant ci-dessous. La direction disposera prochainement de cette donnée sur l'emploi qui sera inscrite dans les dossiers de demande de subvention remplis par les structures. Il a également été convenu de rajouter si possible à la donnée « équivalent temps plein » les effectifs correspondants.

Emploi permanent en Equivalent Temps Plein (ETPT) dans les structures subventionnées par le MCC							
	Artistes interprètes	Autres personnels	Total	Nombre de struc- tures	Année	Mode de calcul (ETPT, PP)	Sources
1) SPECTACLES (LIEUX ET EQUIPES) ET CENTRES NATIONAUX DE RESSOURCES (EP)							
a) établissements publics							
Opéra national de Paris	435	1 149	1 584	1	2005	ETPT	DMDTS
Théâtres nationaux	56	785	841	5	2005	ETPT	DMDTS

1) une assez bonne lecture de l'emploi permanent 2005 dans les établissements publics, du fait que la grille statistique exigée des établissements dans les documents "Contrats de performance" (LOLF), fait état, par fonction, des ETPT

2) une lecture de l'emploi dans quatre réseaux de structures ou équipes artistiques (centres dramatiques, scènes nationales, théâtres lyriques et orchestres permanents) moins fine dans la mesure où ne sont repérés que les postes ("personnel permanent") non affinés à l'ETPT

3) la lecture de l'emploi dans les trois groupes d'équipes artistiques (compagnies dramatiques, compagnies chorégraphiques, ensembles musicaux professionnels) reste à construire.

L'emploi (ETPT ou personnel permanent) n'est pas mieux connu, pour l'année scolaire 2005-2006, dans les établissements d'enseignement artistique supérieur (CEFEDM, CFMI, écoles de cirque, etc.)

Dans la perspective d'améliorer cet état des lieux, et comme en témoignent les mentions "en cours" précisées dans le tableau de 2007, la DMDTS se fixe comme objectif en 2008 de collecter les données d'emploi en ETPT :

a) dans deux des réseaux qui sont l'objet d'enquêtes annuelles approfondies (dont ressortent actuellement des données en nombre de postes) : centres dramatiques, scènes nationales

b) auprès des équipes artistiques (emploi en ETPT), en concentrant la collecte, dans un premier temps, sur les équipes conventionnées, dans les trois disciplines : musique, danse, théâtre/cirque/rue.

c) sur les établissements d'enseignement artistique supérieur hors EP (ceux-ci fournissant déjà cette information via les contrats de performance).

Cette démarche d'observation sera lancée par la DMDTS dès la validation par la ministre du programme 2007-2008 de la Commission

Les étapes de constitution du Fichier national des licences d'entrepreneur de spectacles

La nouvelle version du logiciel Atalie, permettant la gestion informatique et homogénéisée des licences, est aujourd'hui implantée dans toutes les Drac. Dans toutes également, la reprise des données antérieures a été réalisée.

L'année 2007 a été une année de transition et les nouveaux formulaires Cerfa seront disponibles en ligne avant la fin de l'année.

L'ensemble du nouveau dispositif est donc désormais opérationnel dans sa phase interne à l'administration.

Sur le plan statistique, l'exploitation d'Atalie a fait l'objet de travaux associant la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, le département des études de la prospective et des statistiques, la commission nationale emploi formation du spectacle vivant et les directions des affaires culturelles. Elle a été présentée à la commission emploi du conseil national des professions du spectacle.

Des variables, qui correspondent aux critères développés dans la nomenclature des employeurs du spectacle vivant élaborée par la CPNEF-SV, ont été intégrées dans les nouveaux formulaires Cerfa, afin qu'une information précise sur les employeurs du spectacle vivant soit progressivement constituée au rythme des renouvellements de licences. Une information exhaustive est ainsi attendue d'ici à trois ans.

L'analyse, qui pourra être tirée du croisement des catégories renseignées dans les Cerfa, offre des possibilités d'information inédites sur le secteur. On pourra, par exemple, mettre en lien le type de la structure (établissement national, compagnie, festival, ...) avec son statut juridique (association, entreprise privée, organisme public) et son activité (cirque, musique classique, spectacle pluridisciplinaire ...). De la même manière, on pourra établir des liens entre les types des structures et les relations qu'elles entretiennent avec les financements publics, selon les dispositifs (convention ou subvention) et les pouvoirs publics (collectivités territoriales ou Etat). Chacun de ces croisements sera déclinable au plan géographique, en fonction des degrés d'analyse pertinents (par région ou bassin d'emploi par exemple).

Il sera ainsi possible, par ces variables désormais disponibles, de cibler les recherches à venir en fonction des enjeux du secteur et des priorités statistiques.

Le suivi des travaux des Commissions Paritaires Nationales Emploi/Formation (CPNEF)

Les travaux de la CPNEF-AV

Pour une meilleure visibilité sur les métiers, les formations et les entreprises du champ, la CPNEF / AV s'est engagée cette année dans un programme de travail conséquent tout en consolidant ses relations avec les différents acteurs de l'emploi et la formation.

Dans le cadre de son Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications, la Commission conduit un certain nombre de travaux. Ces travaux commencés en 2007 seront, pour certains, poursuivis en 2008.

- Le listing général des formations en audiovisuel, supérieures à 400h

Ce panorama exhaustif permettra d'avoir une vue d'ensemble des formations initiales et continues dans la branche. Il répond aux objectifs de la Cpnef concernant l'évaluation des flux d'individus formés (nombre, niveaux ...) et l'adéquation entre la formation et l'emploi.

Cette démarche comporte l'intérêt d'établir une comparaison entre les flux de personnes formées et les fluctuations du marché de l'emploi, métier par métier. Elle permet également d'évaluer les lacunes (ou au contraire les « excédents ») en matière de formation et d'établir des priorités, tant en matière de formation initiale que de formation continue.

- Panorama des formations au journalisme

Un document mis en ligne sur le site de l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications recense de façon exhaustive l'offre de formation existante sur l'ensemble du territoire national. Les auteurs s'engagent sur la qualité de l'enseignement dispensé dans les cursus reconnus par la Cpnef av et la Cpnef journaliste et dans certaines formations universitaires.

- Etude sur l'impact des nouvelles technologies (Haute Définition)

L'objectif est de mesurer l'impact de la "HD", ainsi que celui des normes et technologies numériques associées, sur les qualifications, les compétences et les emplois.

Le travail doit aider la CPNE à mieux identifier les formations prioritaires ou éventuellement à en proposer la création ou l'évolution.

Il s'agit, au moyen de cette étude, d'optimiser les ressources de formation dans la branche, de mieux adapter les formations professionnelles à l'évolution de l'emploi et de sécuriser les parcours professionnels.

- Référentiel des métiers du son

La Cpnef recense l'ensemble des activités relatives aux métiers du son des différents secteurs professionnels de l'audiovisuel. L'étude propose la construction d'une nomenclature de ces métiers.

Il s'agit d'évaluer, sur un échantillon représentatif de 50 entreprises, les besoins en formation pour les métiers du son dans l'ensemble des différents secteurs de l'audiovisuel.

Cette étude autorise une vision claire des métiers du son en termes d'activités et de compétences, de formation, d'environnement de travail, de transversalité...

Ce travail estimera les besoins en formation professionnelle continue et sera un outil utile tant aux salariés qu'aux entreprises (RH).

- Les statistiques annuelles sur la formation professionnelle dans les entreprises de l'audiovisuel

Il constitue le premier outil de production de données statistiques présenté par l'Observatoire de l'Audiovisuel. Les informations qui y figurent ont été établies sur la base d'une exploitation des données enregistrées par l'AFDAS dans le cadre de ses missions de collecte de fonds et de financement de la formation.

L'intérêt d'un tel document réalisé tous les ans est d'estimer les flux, les contenus de formation, les modalités choisies, le profil des stagiaires.

Il répond aux objectifs concernant la collecte et le regroupement des données permettant de faire le bilan des actions de formation entreprises dans la branche. Son analyse peut permettre l'optimisation des ressources de formation dans la branche.

- Grille d'évaluation des formations

Cette grille permettra à la Cpnep d'établir des critères concertés afin d'évaluer les formations notamment initiales dans leur lien avec l'emploi (insertion des stagiaires sortant)

Ce travail répond aux objectifs de la Cpnep en matière de contribution à la mise en œuvre d'une politique d'insertion professionnelle des jeunes, et dans le but d'assurer l'optimisation des ressources de formation dans la branche.

- Référentiel des métiers de la réalisation ; calendrier Mars 2008

Cette étude prévoit une analyse des activités et des compétences clés des métiers de la réalisation et l'établissement d'un référentiel des activités et des compétences couvrant le domaine de la réalisation cinématographique et audiovisuelle.

Le référentiel déterminera également les spécialisations existantes liées à des activités et des compétences professionnelles particulières.

Le référentiel précisera le profil des personnes en poste : parcours professionnel, formations suivies ... La Cpnep AV souhaite également avoir une approche « empirique » du marché de l'emploi concernant les métiers de la réalisation et une analyse des formations existantes.

- Répertoire des métiers de l'audiovisuel

Durant l'année 2008, la CPNEF réalisera ce répertoire des métiers dont le but essentiel est d'établir une vision claire et complète des différents métiers de l'audiovisuel.

- Etude sur le métier de chargé de conduite d'antenne, calendrier décembre 2007

Le poste de « conducteur d'antenne » existe dans l'ensemble des chaînes thématiques. A la différence des chaînes « traditionnelles », où la fonction de conduite d'antenne regroupe plusieurs postes de travail, dans les chaînes thématiques ce poste est souvent tenu par un nombre réduit de salariés.

Le développement prochain des chaînes locales sur la TNT, peut représenter des opportunités d'emplois. Ce document présente une première base pour l'établissement du référentiel de cet emploi, la définition des compétences requises et esquisse un schéma de formation sur la base de l'alternance.

- Enquête radio : calendrier novembre 2007

Afin de repérer les manques et de faciliter l'analyse des besoins en matière de Certificats de Qualification professionnelle à créer, la section radiodiffusion de la CPNEF AV souhaite, au regard du référentiel des catégories de radio, disposer d'éléments concernant les salarié(e)s d'une part et la formation professionnelle d'autre part.

- Etude sur les formations à la sécurité : calendrier novembre 2007

Après le BTP, le secteur de la production cinématographique et audiovisuel est le second secteur touché par les accidents du travail. Sensible à cet état de fait, la Cpnep AV mène une étude sur les formations sécurité existantes dans le secteur de la production audiovisuelle et cinématographique.

L'étude réalise un état des lieux en listant les organismes. Dans un second temps, afin de finaliser l'étude, un tableau synthétique présentera l'ensemble des données recueillies.

Une plaquette d'information et de sensibilisation sera construite et diffusée auprès des entreprises et de l'Afdas.

Forte de l'ensemble de ces travaux, la CPNEF AV initiera d'autres actions dès l'automne 2007.

- La Cpnf AV souhaite mener une réflexion sur les dispositifs et les pédagogies de l'alternance et de l'apprentissage, en concertation avec certains acteurs, notamment les entreprises, les universités, les CFA, l'Etat et les Régions. La Cpnf AV souhaiterait impulser des « expérimentations » permettant le développement des dispositifs et des pédagogies de l'alternance.

- Dans le cadre de sa participation à la Commission Emploi du CNPS, la Cpnf AV souhaite travailler sur l'enquête annuelle entreprises (EAE) réalisée par l'Insee sur les entreprises de l'audiovisuel. La Cpnf AV estimerait utile de réaliser ce projet en concertation avec la Commission Emploi, le CNC et la DDM.

- La CPNEF AV va également se rapprocher du CNC dès septembre 2007, afin d'envisager un travail en commun relatif à l'emploi et à la formation professionnelle.

- La création de CQP est également à l'étude, en particulier un CQP animateur radio et un ou des CQP en relation avec les métiers du son. Les rapports d'opportunité concernant ces CQP seront fondés, en outre, sur l'analyse de l'étude « référentiel métiers du son ». Afin de mieux appréhender le métier d'animateur radio et le marché de l'emploi adjoint, une enquête exhaustive auprès des entreprises du secteur sera conduite dès octobre 2007.

Par ailleurs, la Cpnf AV maintient et renforce ses actions régionales dans le cadre du COEF Rhône Alpes, et dans le développement de partenariat en région PACA et Poitou Charente.

En 2008, la Cpnf av augmentera également les échanges d'information avec l'ANPE dans le cadre d'une convention et poursuivra ses avis consultatifs auprès de la CNCP lors de l'instruction des dossiers RNCP.

Concernant les orientations et priorités à mettre en œuvre en matière d'emploi et de formation dans la branche et leur diffusion au travers d'échanges avec les acteurs du monde de la formation et de l'emploi, la CPNEF / AV maintiendra son intervention dans les domaines suivants :

- Communication à l'AFDAS, OPCA de la branche, des priorités pour la fixation des catégories d'action dites prioritaires dans le cadre des dispositifs de formations continues (CIF, DIF, Contrat de professionnalisation),

- Propositions aux Partenaires sociaux dans le cadre des négociations sur la formation professionnelle continue.

Soucieuse de l'importance de la diffusion de ces travaux auprès de l'ensemble des professionnels de l'Audiovisuel afin de les éclairer dans l'élaboration et l'accompagnement des parcours professionnels, la Cpnf audiovisuel va se doter d'outils de communication et notamment d'un site Internet dès l'automne 2007. Le site Internet de l'Observatoire des Métiers et des Qualifications de l'audiovisuel a été créé début 2007. Les travaux de la Cpnf AV seront progressivement mis en ligne sur ce site, www.observatoire-av.fr

Le programme de travail de la CNPEF-SV

La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant (CPNEF-SV) s'est vue confier par la Loi un rôle majeur en termes de préconisation et d'orientation dans les domaines de l'emploi et de la formation.

Aussi, afin de structurer son action, elle a établi fin 2004 un schéma d'orientation prospectif qui détermine son programme de travail annuel. Il s'agit d'un plan d'action de cinq ans articulé autour de quatre axes de travail stratégiques :

- Axe 1 : Améliorer la visibilité sur l'économie de l'emploi
- Axe 2 : Contribuer à structurer l'offre de formation professionnelle
- Axe 3 : Favoriser l'évolution professionnelle des salariés
- Axe 4 : Renforcer le fonctionnement des entreprises.

On trouvera ci-après la liste des travaux réalisés dans ce cadre, ainsi que les perspectives de travail pour l'année 2007¹⁰.

Bilan des activités de la CPNEF-SV en 2006

- Lancement d'un appui technique méthodologique visant à identifier les besoins en qualifications et à en tirer des priorités de formations (pour les dispositifs de la formation professionnelle continue).
- Création d'un répertoire des formations professionnelles qualifiantes et certifiantes du spectacle vivant, de plus de 400h, et d'un état des lieux statistique de cette offre (dans le cadre de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant en liaison avec l'AFDAS). *Consultation en accès libre : www.cpnefsv.org.*
- Définition de priorités en matière de formation continue pour les dispositifs CIF et DIF transmises à l'AFDAS, et rendus d'avis sur les formations présentant l'inscription au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
- Co-organisation avec le Centre national des variétés (CNV) d'une table ronde sur la formation professionnelle des artistes musiciens et chanteurs, accompagnée d'un état des lieux.
- Conclusion d'un accord-cadre de partenariat tripartite entre le Ministère de la Culture (DMDTS), le Ministère de l'Emploi (DGEFP) et la CPNEF-SV qui identifie les chantiers à mener conjointement.
- Conclusion entre le Ministère de l'Emploi (DGEFP) et la CPNEF-SV d'un Accord d'engagement de développement de l'emploi et des compétences, et relance d'un appui technique portant sur la sécurisation des parcours professionnels et la gestion des âges.
- Accompagnement du Contrat d'objectif emploi-formation (COEF) en région Rhône-Alpes, signé par l'Etat, la région et la profession le 5 février 2007.
- Accompagnement de la création d'une Commission professionnelle consultative (CPC) du spectacle vivant, lieu de concertation Etat/Profession pour la création de formations certifiantes délivrées par le Ministère de la Culture.

Les perspectives 2007

- Réalisation d'un guide des métiers du spectacle vivant (premiers référentiels) dans le cadre de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du Spectacle Vivant.
- Identification de priorités pour les dispositifs de la formation professionnelle continue, à partir des besoins en qualifications relevés par l'appui technique méthodologique lancé en 2006.
- Finalisation de l'accord portant sur la création de Certificats de qualification professionnelle (CQP).
- Définition d'un plan d'action Etat/Profession visant à sécuriser les parcours professionnels et la gestion des âges, dans le cadre d'un appui technique (Accord d'engagement de développement de l'emploi et des compétences, DGEFP/CPNEF-SV).

¹⁰ On se reportera, pour une information plus détaillée, au site de la Commission : www.cpnefsv.org

- Co-pilotage du projet "gestion prévisionnelle des emplois techniques dans les entreprises de musiques actuelles" en région Champagne-Ardenne avec le GIP-GRETA, et création d'un groupe de travail sur la formation professionnelle dans le secteur des musiques actuelles.
- Bilan de l'usage des contrats de professionnalisation dans le spectacle vivant (dans le cadre de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant en liaison avec l'AFDAS).
- Accompagnement de la mise en œuvre du Contrat d'objectif emploi-formation (COEF) en région Rhône-Alpes (projet d'appui au paritarisme, projet de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences...) et accompagnement d'un accord-cadre tripartite en région PACA.
- Participation aux travaux de la Commission professionnelle consultative (CPC) du spectacle vivant portant sur la création de formations certifiantes artistiques.

Les pistes de travail pour l'année 2007-2008

La Commission continuera à actualiser l'ensemble des sources, au niveau national et régional, en y incluant désormais la source DADS et la source GUSO. L'ensemble des données produites sera accessible sous forme électronique (en ligne sur le site du DEPS). De plus, il sera établi chaque année une synthèse des grandes tendances de l'emploi dans le spectacle, qui pourra être présentée oralement à l'occasion d'une réunion de la Commission et faire l'objet d'une publication légère (collection *Cultures chiffres* du DEPS).

Au cours des six réunions qui ont ponctué l'année 2006-2007, certains thèmes d'approfondissement se sont dégagés qui pourront faire l'objet du programme de travail 2007-2008.

- 1) Développer significativement l'approche économique, en mobilisant l'ensemble des sources économiques du secteur de manière à pouvoir construire progressivement un tableau de bord de l'économie du secteur (indicateurs macro-économiques, par secteurs ou sous-secteurs...)
- 2) A partir de la source DADS, poursuivre l'étude de la mobilité des salariés au sein et en dehors du secteur du spectacle, examiner le rapport entre les effectifs et le volume de travail correspondant ;
- 3) Préciser la mesure de l'emploi permanent au sein des établissements de production et de diffusion mais aussi dans les compagnies et ensembles indépendants régulièrement subventionnés ;
- 4) Améliorer la connaissance des entreprises du secteur du spectacle à travers la mobilisation de la source Atalie (qui fournira progressivement des données sur les titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacle) ;
- 5) Mieux connaître les professionnels présents dans les Fonds spécifique provisoire et transitoire ;
- 6) Décrire le marché du travail et la connaissance de l'emploi à travers une approche métiers, par niveau d'activité.

Le système d'information statistique sur l'emploi dans le spectacle : actualisation 2007 des données nationales et régionales

Un bref rappel de la démarche de travail

La démarche de collecte et d'exploitation des sources statistiques susceptibles d'éclairer la connaissance de l'emploi dans le spectacle, entreprise dès l'automne 2003, a conduit à un constat rapidement partagé : la complexité inhérente à toute démarche d'observation de l'emploi, surtout lorsqu'elle s'applique à un champ aussi composite et mobile que celui du spectacle, exige de prendre en compte un grand nombre de sources différentes, exploitées, chacune, dans un esprit de complémentarité et d'enrichissement mutuel.

Trois sources générales (Recensement de la population, enquête Emploi et DADS de l'Insee) et cinq sources professionnelles (Caisse des congés spectacles, Unédic, Audiens, Afdas, ANPE, GUSO) ont été expertisées. Les données produites à partir de ces sources, actualisées chaque année, offrent désormais un socle commun de connaissances à l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels du spectacle.

On trouvera ci-après « l'état 2007 » de ce travail collectif.

Les données nationales et régionales en 2007

En 2006-2007, la majorité des sources statistiques sélectionnées par la Commission a fait l'objet d'une exploitation actualisée pour l'ensemble des informations relatives aux actifs, à leurs activités et rémunérations, et ou à tout autre élément susceptible d'enrichir la connaissance de l'emploi et celle des entreprises du secteur.

Seule, au sein des sources générales, le *Recensement de la population* (Insee) n'a pas pu l'être. Ses données « professions » n'étaient pas encore disponibles (et ne devraient pas l'être avant 2009).

Les données sont présentées selon quatre items d'entrée : l'emploi, la recherche d'emploi, les entreprises et la formation. Pour chaque item d'entrée, on trouvera, source par source, le résultat de cette actualisation des données relatives à l'emploi, aux entreprises et à la formation.

On trouvera dans le premier tableau de la partie emploi un rappel global des sources disponibles rappelant succinctement le champ de chacune d'elles et le chiffrage (sur l'année en cours et sur l'année précédente) du nombre des actifs du spectacle comptabilisé par chacune.

Comme l'année précédente, les caractéristiques techniques de chacune des sources figurent en annexe sous forme de fiches récapitulatives (voir p.XX et suivantes).

Enfin, deux sources statistiques, déjà repérées et partiellement exploitées les années précédentes, peuvent désormais être incluses dans le dispositif statistique mis en place : la source *Déclarations annuelles de données sociales* (DADS) de l'Insee et la source GUSO (guichet unique). Elles sont présentées dans la partie « les nouveaux dossiers 2006-2007 ».

Le système d'information statistique sur l'emploi et les demandeurs d'emploi dans le spectacle :
comparaison des effectifs d'une source à l'autre

Sources Statistiques	Population observée (dans le cadre de la Commission)	Date	Donnée produite en 2005/2006	Donnée produite en 2006/2007
SOURCES GENERALES				
Enquête Emploi (Insee)	Actifs exerçant une profession du spectacle à titre principal (salariés et non salariés)	Moyenne sur l'année	134 000 actifs (moyenne annuelle sur 2004)	129 000 actifs (moyenne annuelle sur 2005)
Recensement de la population (Insee)	Actifs exerçant une profession du spectacle à titre principal (salariés et non salariés)	Comptage à une date donnée	128 000 actifs (mars 1999)	Pas d'actualisation avant 2009
DADS (Insee)	Salariés ayant travaillé au moins 500 heures dans une entreprise du spectacle	Total sur l'année	131 000 salariés (2001)	148 000 salariés (2004)
SOURCES PROFESSIONNELLES				
Caisse des congés spectacles	Salariés intermittents ayant eu au moins un contrat (même si ils ne sont pas indemnisés par l'Unédic)	Total sur l'année	125 000 salariés intermittents (2003)	125 000 salariés intermittents (2004)
Audiens	Ensemble des salariés ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle (intermittents et permanents)	Total sur l'année	282 000 salariés 214 000 intermittents 77 000 permanents (*) (2004)	299 000 salariés 225 000 intermittents 83 000 permanents (*) (2005)
Afdas	Salariés des entreprises du spectacle ayant bénéficié d'au moins une formation	Total sur l'année	44 000 salariés bénéficiaires d'un stage de formation (2005)	48 900 salariés bénéficiaires d'un stage de formation (2006)
Guso	Artistes et techniciens du spectacle employés par des établissements dont le spectacle n'est pas l'activité principale	Comptage à une date donnée	-	99 150 employeurs 628 853 contrats
Unédic	Salariés intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10 du régime de l'Assurance chômage	Total sur l'année	99 000 salariés intermittents indemnisés (2005)	96 000 salariés intermittents indemnisés (2006)
ANPE	Demandeurs d'emploi dans un des métiers du spectacle (en fin de mois)	Comptage à une date donnée	138 000 demandeurs d'emploi (31 décembre 2005)	139 000 demandeurs d'emploi (31 décembre 2006)

(*) Certains salariés ont eu à la fois des périodes d'emploi en tant que permanents et en tant qu'intermittents.

Enquête Emploi (Insee)

Champ : Ensemble des actifs exerçant une profession de l'audiovisuel et du spectacle vivant (salariés et non-salariés)

Selon les résultats de l'Enquête Emploi de l'Insee, environ 129 000 actifs exercent une profession de l'audiovisuel ou du spectacle vivant en 2005.

Tableau 1 – Nombre d'actifs dans les professions du spectacle en 2005 (résultats en moyenne annuelle sur 2005)

	Nombre d'actifs
Professions du spectacle	129000
Artistes des spectacles	55000
Artistes de la musique et du chant	31000
Artiste dramatiques	16000
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	8000
Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles	74000
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et du spectacle vivant	13000
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	15000
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)	32000
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels	10000
Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs	3000

Source : INSEE (Enquête Emploi 2005)/ Deps

Parmi les 129 000 actifs exerçant une profession du spectacle recensés par cette enquête, on note :

- une majorité d'hommes (71% contre 54% pour l'ensemble des actifs occupés) ;
- une sur représentation des moins de 40 ans (56% contre 47% pour l'ensemble des actifs occupés) ;
- une part importante de personnes titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur à bac+2 (64% contre 34% pour l'ensemble des actifs occupés) .

Parmi les salariés, le poids des actifs ayant un CDD est beaucoup plus important dans le spectacle (58% contre 13% pour l'ensemble des actifs occupés) .

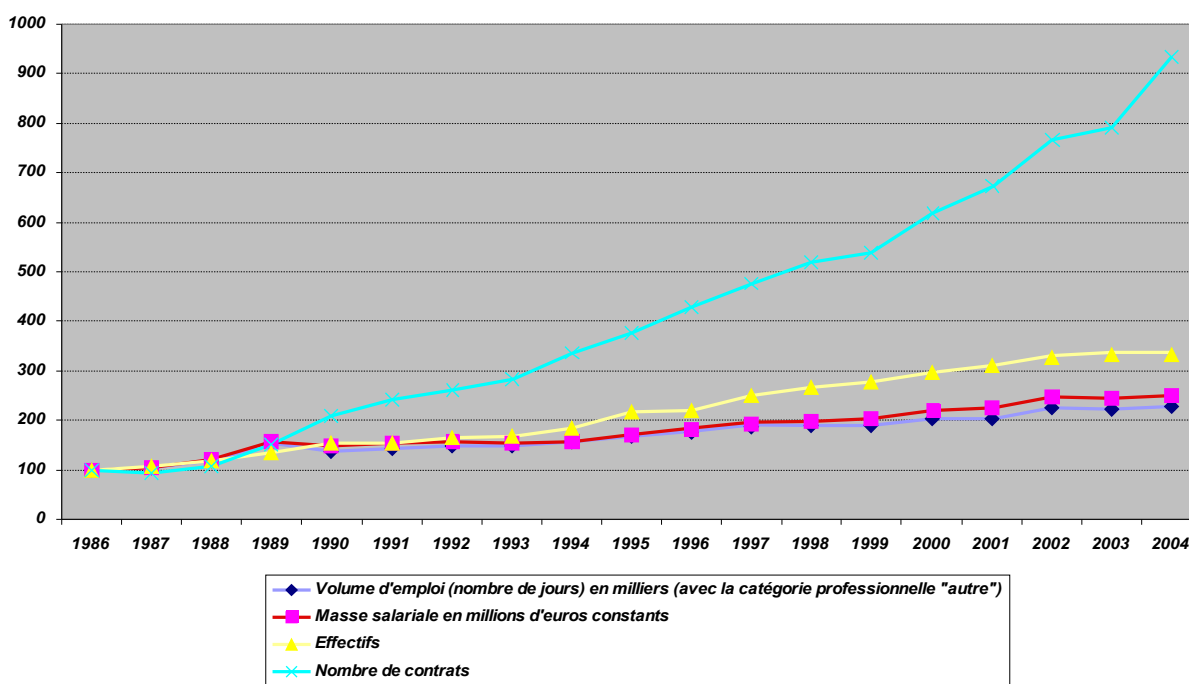
Caisse des congés spectacles

Champ : Ensemble des salariés en CDDU ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année

Les données de la Caisse des congés spectacles¹¹ permettent de suivre sur longue période (ici 1986-2004) le nombre de salariés intermittents, le nombre de contrats dont ils ont bénéficié, le nombre total de jours travaillés ainsi que les rémunérations attachées à ces contrats¹².

Le marché du travail des artistes et techniciens intermittents du spectacle s'est beaucoup développé durant la période 1986 – 2004. La particularité de cette croissance remarquable reste pourtant l'amplification des déséquilibres observés, aisément mesurable par la simple mise en perspective des différents indicateurs disponibles. Si la masse salariale et le volume d'emploi présentent une évolution « en phase » (tous deux sont multipliés par 2,5 sur la période étudiée), les effectifs des artistes et techniciens présents sur le marché, et surtout, le nombre de contrats dont ils bénéficient connaissent une évolution accélérée. En 18 ans, le nombre d'artistes et de techniciens engagés en CDDU a été multiplié par plus de 3 tandis que le nombre de contrats a été multiplié par 9 (voir aussi données détaillées page suivante).

Graphique 1 - Évolution des principales caractéristiques du marché du travail intermittent (base 100 en 1986)



¹¹ Les données chiffrées de la Caisse des congés spectacles citées dans la présente note proviennent d'une exploitation statistique spécifique des fichiers de cet organisme réalisée par le Centre de sociologie du travail et des arts (Cesta/EHESS-CNRS). On peut se reporter, pour l'ensemble des résultats de cette exploitation, à la *Note de l'observatoire de l'emploi culturel* n° 43, mai 2006.

¹² Les données relatives au volume de travail et aux rémunérations concernent ici les seuls contrats déclarés à la Caisse des congés spectacles. Ne sont donc pas prises en compte les données concernant d'éventuelles activités complémentaires (emploi permanent dans ou hors spectacle, activités d'enseignement, ...) et d'éventuels autres revenus (salaires, indemnités chômage, ...)

Tableau 2 - Le marché du travail intermittent de 1987 à 2004

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Effectifs intermittents	39 649	44 629	50 276	57 254	57 364	61 583	62 966	68 900	81 074	82 432
Contrats intermittents (en milliers)	165,3	190,7	270,8	371,1	432,5	464,4	505,8	600,1	674,8	765,0
Volume de travail (en milliers de jours)	3 520	3 979	5 177	4 630	4 805	4 947	5 006	5 249	5 672	5 926
Masse salariale (en millions d'euros constants 2004)	659	750	977	920	961	973	965	979	1060	1132
Durée moyenne d'un contrat intermittent (en jours)	21,3	20,9	19,1	12,5	11,1	10,7	9,9	8,7	8,4	7,7
Nombre moyen de contrats par intermittent	4,2	4,3	5,4	6,5	7,5	7,5	8,0	8,7	8,3	9,3
Volume moyen de travail par intermittent (en jours)	88,8	89,1	103,0	80,9	83,8	80,3	79,5	76,2	70,0	71,9
Salaire journalier par intermittent (en euros constants 2004)	187,1	188,5	188,7	198,7	200,0	196,7	192,8	186,6	186,9	191,0
Rémunération moyenne par intermittent (en euros constants 2004)	16612,0	16807,2	19434,9	16072,2	16754,0	15802,5	15328,3	14212,0	13090,1	13730,0

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Évolution 1987/2004 (%)
Effectifs intermittents	93 533	99 968	103 996	110 914	116 180	122 963	124 796	124947	+215
Contrats intermittents (en milliers)	847,0	926,1	964,0	1 103,6	1 201,7	1 371,5	1 413,8	1 671,5	+911
Volume de travail (en milliers de jours)	6 299	6 384	6 401	6 789	6 812	7 533	7 453	7663	+117
Masse salariale (en millions d'euros constants 2004)	1206	1235	1263	1369	1410	1553	1535	1566	+138
Durée moyenne d'un contrat intermittent (en jours)	7,4	6,9	6,6	6,2	5,7	5,5	5,3	4,6	-78
Nombre moyen de contrats par intermittent	9,1	9,3	9,3	10,0	10,3	11,2	11,3	13,4	+219
Volume moyen de travail par intermittent (en jours)	67,3	63,9	61,5	61,2	58,6	61,3	59,7	61,3	-31
Salaire journalier par intermittent (en euros constants 2004)	191,5	193,4	197,3	201,6	206,9	206,2	206,0	204,4	+9
Rémunération moyenne par intermittent (en euros constants 2004)	12895,7	12349,1	12144,2	12343,4	12134,1	12629,8	12300,1	12533,3	-25

Source : Caisse des congés spectacles / CESTA / Deps

- Données régionales -

On observe une forte atténuation de la sur-représentation des intermittents résidant en Ile-de-France, leur part passant de 83,7% en 1986 à 51,5% en 2004. Cependant, la proportion du volume de travail des franciliens reste très important : plus de 64% du volume annuel de travail, représentant plus de 70% de la rémunération annuelle totale. Cela se traduit par un salaire journalier moyen bien plus important en Ile-de-France que dans les autres régions.

Tableau 3 - Répartition des salariés intermittents selon la région de résidence

	1986		1994		2004	
	Salariés intermittents	%	Salariés intermittents	%	Salariés intermittents	%
Alsace	449	1,2	804	1,2	1734	1,4
Aquitaine	552	1,5	1270	1,8	3703	3,0
Auvergne	199	0,5	521	0,8	1280	1,0
Basse-Normandie	176	0,5	522	0,8	1203	1,0
Bourgogne	314	0,8	737	1,1	1543	1,2
Bretagne	416	1,1	1259	1,8	3284	2,6
Centre	438	1,2	1219	1,8	2727	2,2
Champagne-Ardenne	227	0,6	441	0,6	969	0,8
Corse	34	0,1	86	0,1	273	0,2
DOM-TOM et autres	409	1,1	960	1,4	2146	1,7
Franche-Comté	198	0,5	426	0,6	925	0,7
Haute-Normandie	354	0,9	815	1,2	1524	1,2
Ile-de-France (hors Paris)	9456	25,2	18371	26,7	29132	23,3
Paris	18179	48,5	25590	37,1	35274	28,2
Languedoc-Roussillon	655	1,7	1977	2,9	4882	3,9
Limousin	169	0,5	256	0,4	630	0,5
Lorraine	303	0,8	686	1,0	1613	1,3
Midi-Pyrénées	409	1,1	1460	2,1	4785	3,8
Nord-Pas-de-Calais	407	1,1	1049	1,5	2728	2,2
PACA	1616	4,3	3475	5,0	8700	7,0
Pays-de-la-Loire	521	1,4	1641	2,4	4091	3,3
Picardie	248	0,7	693	1,0	1404	1,1
Poitou-Charentes	218	0,6	729	1,1	2005	1,6
Rhone-Alpes	1518	4,1	3912	5,7	8389	6,7
Total	37466	100,0	68900	100,0	124947	100,0

Source : Caisse des congés spectacles / Cesta / Deps

Lorsqu'on regarde le salaire journalier moyen selon la région de résidence du salarié intermittent, on s'aperçoit de la nette différence entre la région Ile-de-France (y.c. Paris) et les autres régions (voir tableau 4). Il est nettement supérieur à 200 euros en région francilienne (220 euros en Ile-de-France hors Paris, et 227 euros à Paris) alors qu'il est, ailleurs, partout inférieur à 185 euros (exception faite de la Corse).

Tableau 4 – répartition du volume annuel de travail, de la rémunération annuelle totale et du salaire journalier selon la région de résidence

2004	Volume annuel total de travail		Rémunération annuelle totale		Salaire journalier moyen Euros
	Milliers de jours	%	Millions d'euros	%	
Alsace	117943	1,5	19513474,21	1,2	165,4
Aquitaine	154007	2,0	24849189,81	1,6	161,4
Auvergne	62133	0,8	10628451,1	0,7	171,1
Basse-Normandie	53139	0,7	9367169,494	0,6	176,3
Bourgogne	70090	0,9	11336024,31	0,7	161,7
Bretagne	141878	1,9	24239393,74	1,5	170,8

Centre	123581	1,6	21037964,38	1,3	170,2
Champagne-Ardenne	50051	0,7	9208290,787	0,6	184,0
Corse	10915	0,1	2311472,093	0,1	211,8
DOM-TOM et autres	36462	0,5	5759603,755	0,4	158,0
Franche-Comté	47447	0,6	7953032,592	0,5	167,6
Haute-Normandie	66259	0,9	11823658,72	0,8	178,4
Ile-de-France	1896418	24,7	417710307,2	26,7	220,3
Languedoc-Roussillon	181874	2,4	31556946,57	2,0	173,5
Limousin	39482	0,5	5094628,154	0,3	129,0
Lorraine	68900	0,9	11863416,96	0,8	172,2
Midi-Pyrénées	204429	2,7	34453477,9	2,2	168,5
Nord-Pas-de-Calais	146695	1,9	24086944,72	1,5	164,2
PACA	388659	5,1	66467771,52	4,2	171,0
Paris	3021461	39,4	687545067,7	43,9	227,6
Pays-de-la-Loire	196174	2,6	34301028,88	2,2	174,9
Picardie	72418	0,9	11386643,64	0,7	157,2
Poitou-Charentes	96541	1,3	15397350,74	1,0	159,5
Rhone-Alpes	415855	5,4	68602057,76	4,4	165,0
Total	7662811	100,0	1566493367	100,0	204,4

Source : Caisse des congés spectacles / Cesta / Deps

Audiens

Champ : Ensemble des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle¹³

En 2005, selon la source Audiens, environ 299 000 salariés ont travaillé au moins une heure dans l'une des activités du spectacle listées dans le tableau ci-dessous. Parmi ces salariés, on dénombre 225 000 salariés intermittents et 83 000 salariés permanents. Le total des permanents et des intermittents est légèrement supérieur au nombre global de salariés, certains salariés ayant déclaré à la fois des périodes de travail en tant que permanents¹⁴ et qu'intermittents (et en particulier dans le code NAF 923A « Activités artistiques »).

Tableau 5 - Nombre de salariés intermittents et permanents dans le spectacle entre 1999 et 2005

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Evolution 1999-2005
Intermittents	198 238	209 935	214 141	210 194	208 766	213 792	225 329	+ 14%
Permanents	63 731	71 024	73 106	72 559	72 967	76 502	82 651	+ 30%
Total (*)	255 204	273 432	279 761	275 620	274 436	282 346	298 893	+ 17%

Source : Audiens / Deps

(*) Total dédoublonné par statut. Un salarié intermittent peut aussi avoir des périodes d'emploi en tant que salarié permanent

Tableau 6 - Nombre de salariés intermittents et permanents dans le spectacle en 2005

Code NAF	Intitulé	Effectifs		Total (**)
		Intermittents	Permanents	
923A	Activités artistiques	93 880	24 255	115 246
923B	Services annexes aux spectacles	51 445	11 348	62 120
923D	Gestion de salles de spectacles	15 658	5 633	21 145
923K	Activités diverses de spectacle	3 623	1 018	4 619
Total Spectacle Vivant (*)		126 017	41 529	162 770
221G	Edition d'enregistrements sonores	10 283	1 524	11 767
921A	Production de films pour la télévision	39 289	2 779	41 886
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	30 091	4 035	33 881
921C	Production de films pour le cinéma	55 359	4 187	59 218
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	21 253	4 574	25 584

¹³ Au sens des codes NAF qui figurent en annexe p. 64

¹⁴ Rappelons ici que, pour les permanents, certains grands établissements de l'audiovisuel (toutes les télévisions et radios publiques notamment) ne figurent pas dans le champ Audiens. C'est aussi le cas de l'Opéra de Paris dans le spectacle vivant.

921F	Distribution de films cinématographiques	433	1 118	1 545
921G	Edition et distribution vidéo	1 953	1 008	2 952
921J	Projection de films cinématographiques	271	11 478	11 745
922A	Activités de radio	7 196	3 906	11 018
922B	Production de programmes de télévision	11 976	2 177	13 927
922C	Diffusion de programmes de télévision	84	170	252
922D	Edition de chaînes généralistes	16 454	2 132	18 456
922E	Edition de chaînes thématiques	3 024	2 977	5 922
922F	Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	243	171	408
Total Audiovisuel (*)		128 201	41 576	166 710
Total Spectacle (*) (**)		225 329	82 651	298 893
Effectifs d'entreprises d'autres NAF mais déclarant une activité dans le spectacle (*)		42 908	40 022	81 921
Effectifs d'entreprises hors spectacle mais déclarant régulièrement des intermittents		32 220		32 220
Manifestations occasionnelles (***)		68 351		68 351
Total des effectifs déclarés à Audiens (*) (**)		281 086	120 452	365 317

Source : Audiens / Deps

(*) Nombre d'individus dédoublonnés sur le code NAF : un individu peut alterner des périodes d'activité dans différents secteurs mais il n'est compté qu'une seule fois pour un groupe d'activités.

(**) Nombre d'individus dédoublonnés par statut : un individu ayant travaillé à la fois comme intermittent et comme permanent n'est compté qu'une seule fois.

(***) Sont comptabilisées dans ce champ les effectifs déclarés lors de manifestations occasionnelles. Des entreprises qui ne sont pas du spectacle, font ponctuellement appel à des intermittents. Ce chiffre inclut aussi les déclarations faites auprès du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO).

En 2005, sur le champ d'Audiens et du spectacle (par codes NAF), la répartition de la masse salariale globale est la suivante :

- intermittents (52 %) et permanents (48 %)

- audiovisuel (66 %) et spectacle vivant (34 %). Le poids de l'audiovisuel est légèrement plus important chez les permanents (69 %) que chez les intermittents (64 %).

Tableau 7 - Répartition de la masse salariale globale (champ Audiens) par code NAF en 2005 (en millions d'euros)

Code NAF	Intitulé	Masse salariale		
		Intermittents	Permanents	Total
923A	Activités artistiques	325,4	261,7	587,1
923B	Services annexes aux spectacles	163,5	98,4	261,9
923D	Gestion de salles de spectacles	35,4	61,1	96,5
923K	Activités diverses de spectacle	9,6	8,2	17,8
Total Spectacle Vivant (*)		533,9	429,4	963,3
221G	Edition d'enregistrements sonores	21,7	25,3	47,0
921A	Production de films pour la télévision	187,5	72,0	259,5
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	117,4	76,3	193,7
921C	Production de films pour le cinéma	276,4	97,5	373,9
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	132,8	123,2	255,9
921F	Distribution de films cinématographiques	2,5	39,6	42,0
921G	Edition et distribution vidéo	4,2	32,6	36,9
921J	Projection de films cinématographiques	0,3	145,4	145,7
922A	Activités de radio	34,0	86,9	120,9
922B	Production de programmes de télévision	73,8	61,5	135,3
922C	Diffusion de programmes de télévision	0,3	6,6	6,9
922D	Edition de chaînes généralistes	88,1	83,7	171,8
922E	Edition de chaînes thématiques	20,0	87,3	107,2
922F	Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	0,9	4,7	5,6
Total Audiovisuel		959,7	942,5	1 902,2
Total Spectacle		1 493,6	1 372,0	2 865,6
Masse salariale d'entreprises d'autres NAF mais déclarant une activité principale dans le		89,2	381,3	470,5

spectacle			
Masse salariale d'entreprises hors spectacle mais déclarant régulièrement des intermittents	88,1	-	88,1
Manifestations occasionnelles	136,6	-	136,6
Total de la masse salariale déclarés à Audiens	1 807,5	1 753,3	3 560,8

Source : Audiens / Deps

- Données régionales -

On observe que presque 90% des effectifs du secteur de l'audiovisuel travaillent dans une entreprise située en Ile de France, alors que c'est le cas pour moins de la moitié de ceux du secteur du spectacle vivant. Au final, environ les deux tiers des effectifs du secteur du spectacle travaillent dans une entreprise francilienne.

Tableau 8 - Répartition des effectifs par région d'implantation de l'entreprise

	Total Spectacle Vivant	Total Audio visuel	Total Spectacle défini par ces NAF	Autres activités du spectacle (***)	Hors spectacle mais avec des intermittents de façon régulière	Manifestation occasionnelle (****)	TOTAL Spectacle (*)
Alsace	4 138	1 490	5 471	2 029	417	2 319	8 758
Aquitaine	7 778	1 638	9 280	3 436	697	5 158	16 136
Auvergne	3 807	540	4 283	2 023	206	2 727	7 975
Basse Normandie	3 076	436	3 480	2 952	53	2 132	7 323
Bourgogne	3 933	450	4 364	1 880	218	2 804	8 327
Bretagne	8 326	2 040	9 995	3 303	1 335	4 759	16 590
Centre	8 081	1 107	9 111	2 000	79	5 033	14 513
Champagne Ardenne	2 914	455	3 325	1 297	107	2 411	6 364
Corse	352	497	828	367	26	206	1 296
Franche Comté	2 521	525	3 001	1 911	109	1 392	5 613
Haute Normandie	4 070	895	4 919	1 783	84	2 358	8 087
Ile de France	72 680	145 541	197 806	27 042	21 710	20 077	229 965
Languedoc Roussillon	8 913	999	9 773	4 932	315	7 531	18 564
Limousin	2 198	339	2 528	678	11	1 875	4 624
Lorraine	4 345	1 259	5 484	1 956	612	2 966	9 563
Midi Pyrénées	9 150	1 593	10 450	3 713	450	7 633	18 431
Nord	7 493	2 138	9 225	2 962	655	4 226	14 929
PACA	18 130	5 386	22 898	8 164	2 482	9 011	35 951
Pays de Loire	9 302	2 079	11 156	3 951	1 087	6 443	18 969
Picardie	4 039	611	4 609	1 040	409	2 445	7 886
Poitou Charente	4 920	1 352	6 190	2 713	415	3 847	11 532
Rhône Alpes	16 991	4 983	21 203	7 074	1 911	8 253	32 297
Monaco	96	223	318	-	65	12	391
Outre Mer	1 405	361	1 745	75	42	626	2 323
Etranger ou non renseigné	67	3	70	145	103	255	573
TOTAL (**)	162 770	166 710	298 893	81 921	32 220	68 351	365 225

Source : Audiens / Deps

(*) Nombre d'individus dédoublonnés sur le code NAF : un individu peut alterner des périodes d'activité dans différents secteurs mais il n'est compté qu'une seule fois pour un groupe d'activités.

(**) Nombre d'individus dédoublonnés par région d'implantation : un individu déclaré par deux entreprises ayant le même code NAF mais n'étant pas implantés dans la même région n'est comptabilisé qu'une seule fois

(***) Il s'agit des entreprises déclarant au moins un intermittent, dont le code NAF est autre que ceux en annexe, mais dont l'activité principale déclarée relève bien du spectacle

(****) Sont comptabilisées dans ce champ les effectifs déclarés lors de manifestations occasionnelles. Des entreprises qui ne sont pas du spectacle, font ponctuellement appel à des intermittents. Ce chiffre inclut aussi les déclarations faites auprès du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO).

Unédic

Champ : Ensemble des salariés intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10

Sur l'ensemble de l'année 2006, le nombre total d'allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 est de 96 000, soit un recul de 3,4% par rapport à l'année précédente et de 30% par rapport à 2003, année où le nombre d'allocataires mandatés fut le plus élevé.

En 2006, le montant total des prestations versées s'élève à 1 203 millions d'euros et le montant total des cotisations encaissées à 214 millions d'euros. Les prestations ont progressé de 2% par rapport à 2005, après une augmentation de 1% l'année précédente et les cotisations de 4% (+ 3% entre 2003 et 2004). Le déséquilibre entre prestations versées et cotisations encaissées demeure très marqué en 2006.

Tableau 9 - Allocataires indemnisés dans le cadre des annexes 8 et 10 du règlement général de l'Assurance chômage

Année	Régime	Allocataires mandatés au cours de l'année (1)	Prestations versées (2)	Cotisations encaissées (3)	Dont cotisations de l'Assurance chômage (4)	Rapport prestations (2)/cotisations (4)
1991	Annexe 8	14 630	91	10		
	Annexe 10	26 408	168	32		
	Total	41 038	260	43	31	847%
1992	Annexe 8	17 753	135	27		
	Annexe 10	31 448	248	41		
	Total	49 201	383	68	50	771%
1993	Annexe 8	18 223	138			
	Annexe 10	33 282	243			
	Total	51 505	381	68	52	740%
1994	Annexe 8	18 125	128			
	Annexe 10	34 954	245			
	Total	53 079	373	89	67	557%
1995	Annexe 8	19 590	146			
	Annexe 10	37 721	282			
	Total	57 311	428	94	71	600%
1996	Annexe 8	22 380	165			
	Annexe 10	42 423	331			
	Total	64 803	497	102	74	667%
1997	Annexe 8	22 480	177			
	Annexe 10	44 820	379			
	Total	67 300	556	103	75	743%
1998	Annexe 8	25 000	200			
	Annexe 10	49 450	430			
	Total	74 450	630	111	86	737%
1999	Annexe 8	26 195	189			
	Annexe 10	58 905	510			
	Total	85 100	699	118	86	816%
2000	Annexe 8	27 200	201			
	Annexe 10	65 240	542			
	Total	92 440	742	132	96	777%
2001	Annexe 8	32 939	256			
	Annexe 10	63 909	594			
	Total	96 848	850	100	99	857%
2002	Annexe 8	35 400	295			
	Annexe 10	67 200	662			

	Total	102 600	957	128	124	772%
2003	Annexe 8	35 900	327			
	Annexe 10	69 700	748			
	Total	105 600	1 075	188	185	580%
2004	Annexe 8	46 015	456			
	Annexe 10	58 610	708			
	Total	104 625	1 164	202	199	585%
2005	Annexe 8	48 479	632			
	Annexe 10	50 888	549			
	Total	99 367	1 181	208	204	579%
2006	Annexe 8	49 148	672			
	Annexe 10	46 890	531			
	Total	96 038	1 203	214	212	567%

(1) Allocataires qui ont été indemnisés au moins une journée au cours de l'année

(2) Prestations versées au titre de l'assurance chômage en millions d'euros (hors ASF et AGS)

(3) Cotisations encaissées au titre de l'Assurance chômage et de l'AGS en millions d'euros (y compris l'ASF jusqu'en 2000)

(4) Cotisations encaissées au titre de l'Assurance chômage

Source : Unédic/DEPS

Parmi les allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 au 31 décembre 2006 (voir tableau 13 ci-dessous), on note :

- une très forte majorité d'hommes (68 % contre 50 % pour l'ensemble des allocataires de l'Assurance chômage), et cette caractéristique est plus marquée encore parmi les allocataires relevant de l'annexe VIII (71%) ;
- une majorité de moins de 40 ans (58 %) ;

Tableau 10 - Répartition des allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 au 31 décembre 2006, par sexe et par âge

Tranche d'âge	Annexe 8			Annexe 10			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
15-24 ans	3,5	4,0	3,6	2,4	4,1	3,0	3,0	4,1	3,3
25-39 ans	57,8	59,7	58,4	47,1	55,0	49,8	52,8	57,2	54,2
40-49 ans	28,5	25,9	27,7	32,8	28,4	31,3	30,5	27,2	29,5
50-59 ans	9,5	9,7	9,6	16,4	11,3	14,6	12,7	10,5	12,0
60 ans et plus	0,7	0,7	0,7	1,3	1,2	1,3	1,0	1,0	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre d'allocataires	27 013	11 163	38 176	23 815	12 466	36 281	50 828	23 629	74 457

Source : Unédic/DEPS

- Données régionales -

On observe une forte concentration géographique en Île-de-France : 48 % des allocataires indemnisés y résident. Au sein des autres régions, Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées se distinguent, regroupant respectivement 8,0%, 7,7 %, 4,8% et 4,6% des allocataires indemnisés.

Tableau 11 - Allocataires de l'assurance chômage indemnisés au titre des annexes 8 et 10 au 31/12/2006 par région de résidence

Région de résidence	Annexe 8	Annexe 10	Ensemble
---------------------	----------	-----------	----------

	Effectif	Age moyen	Effectif	Age moyen	Effectif	Age moyen
11 Ile-de-France	22 623	37	13 235	39	35 858	38
21 Champagne-Ardenne	217	37	353	40	570	39
22 Picardie	382	37	406	40	788	39
23 Haute-Normandie	383	38	426	41	809	39
24 Centre	694	38	962	40	1 656	39
25 Basse-Normandie	325	37	454	39	779	39
26 Bourgogne	358	38	543	40	901	40
31 Nord-Pas-de-Calais	732	35	805	37	1 537	36
41 Lorraine	315	36	532	39	847	38
42 Alsace	495	36	480	40	975	38
43 Franche-Comté	267	38	297	40	564	39
52 Pays-de-la-Loire	1 060	37	1 790	39	2 850	38
53 Bretagne	949	37	1 210	40	2 159	39
54 Poitou-Charentes	689	37	728	40	1 417	38
72 Aquitaine	884	39	1 558	39	2 442	39
73 Midi-Pyrénées	1 079	38	2 337	39	3 416	39
74 Limousin	156	38	224	39	380	38
82 Rhône-Alpes	2 413	37	3 283	39	5 696	38
83 Auvergne	292	38	583	40	875	40
91 Languedoc-Roussillon	1 043	40	2 567	40	3 610	40
93 Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2 482	38	3 219	40	5 701	39
94 Corse	92	36	103	42	195	39
97 Guadeloupe	40	37	27	42	67	39
97 Guyane	12	34	4	45	16	37
97 La Réunion	60	39	45	43	105	41
97 Martinique	134	36	110	38	244	37
Total	38 176	37	36 281	39	74 457	38

Source : Unédic/DEPS

LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Anpe

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant, inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7 ou 8¹⁵

Au 31 décembre 2006, le nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant¹⁶ est d'environ 139 000 (voir tableau ci-dessous). Parmi ces demandeurs, les artistes de la musique et du chant constituent, de loin, la catégorie professionnelle la plus représentée (environ un quart des demandeurs d'emploi du spectacle).

Tableau 12 - Nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle au 31 décembre 2006

Code Rome	Métier recherché	Nombre de demandeurs d'emploi			Evolution	
		Au 31/12/2004	Au 31/12/2005	Au 31/12/2006	Entre le 31/12/2004 et le 31/12/2005	Entre le 31/12/2005 et le 31/12/2006
21211	Artistes dramatiques	21 367	21 307	21341	-0,3%	0,2

¹⁵ Voir en annexe le détail des catégories utilisées par l'ANPE p. 77

¹⁶ Au sens des 16 codes Rome retenus dans la nomenclature des métiers, voir en annexe p. 77

21212	Artistes de la musique et du chant	35 112	34 630	33662	-1,4%	-2,9
21213	Artistes de la danse	6 996	6 989	6794	-0,1%	-2,9
21214	Artistes du cirque et du music-hall	4 414	4 418	4374	0,1%	-1,0
21215	Professionnels de la mise en scène et de la réalisation	10 885	10 960	10758	0,7%	-1,9
21216	Animateurs présentateurs	3 123	2 918	2636	-6,6%	-9,7
21217	Présentateurs de modèles	286	273	271	-4,5%	-0,7
21221	Professionnels du son	11 043	10 968	10781	-0,7%	-1,7
21222	Professionnels de l'image	7 382	7 394	7166	0,2%	-3,2
21223	Professionnels de l'éclairage	4 976	5 099	5050	2,5%	-1,0
21224	Professionnels du décor et des accessoires	8 863	8 848	8585	-0,2%	-3,1
21225	Professionnels du costume et de l'habillement	2 514	2 464	2387	-2,0%	-3,2
21226	Professionnels de la coiffure et du maquillage	1 811	1 832	1765	1,2%	-3,8
21227	Professionnels du montage, de l'image et du son	5 265	5 342	5251	1,5%	-1,7
21231	Professionnels de la production de spectacles	14 912	14 946	14735	0,2%	-1,4
21232	Agents de promotion des artistes	873	875	741	0,2%	-15,3
	Total	139 822	139 263	136297	-0,4%	-2,2
	Dont Métiers artistiques (21211 à 21217)	82 183	81 495	79836	-0,8%	-2,1
	dont Métiers technico-artistiques (21221 à 21232)	57 639	57 768	56461	2,5%	-2,3

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8

Source : ANPE - Statistiques mensuelles du marché du travail - France entière / Dets

A la fin de l'année 2006, les principales caractéristiques sociodémographiques de ces demandeurs d'emploi sont les suivantes (voir tableau ci-dessous) :

- une très forte proportion d'hommes (66 %), en particulier dans les métiers les plus techniques. Les hommes sont très minoritaires, en revanche, dans trois métiers particuliers : les artistes de la danse (28 %), les professionnels de la coiffure et du maquillage (17 %), les professionnels du costume et de l'habillement (9%) ;

- six demandeurs sur dix ont moins de 40 ans ;

- leur niveau d'études générales est très élevé : 46 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme égal ou supérieur à bac + 2. Ce niveau de diplôme moyen recouvre en fait de fortes disparités selon le métier recherché : il varie ainsi de 19 % de diplômés bac + 2 (et plus) parmi les professionnels de la coiffure et du maquillage ou 27 % pour les artistes du cirque et du music hall à 70 % pour les professionnels du montage, de l'image et du son, ou 68 % pour les professionnels de la mise en scène et de la réalisation ;

- environ 47 % d'entre eux résident en Île-de-France, cette concentration francilienne étant plus marquée dans les métiers techniques que dans les métiers artistiques.

Tableau 13 - Caractéristiques sociodémographiques des demandeurs d'emploi des métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant au 31 décembre 2006

En %

Code Rome	Métier recherché	Part hommes	Part des moins de 40 ans	Part diplômés bac+2 et plus	Part des résidents en Île-de-France
21211	Artistes dramatiques	51	56	50	57
21212	Artistes de la musique et du chant	77	55	35	29
21213	Artistes de la danse	28	71	45	42
21214	Artistes du cirque et du music-hall	67	60	27	23
21215	Professionnels de la mise en scène et de la réalisation	64	54	70	69
21216	Animateurs présentateurs	79	69	23	26
21217	Présentateurs de modèles	32	75	36	69
21221	Professionnels du son	94	76	44	43
21222	Professionnels de l'image	84	68	57	55
21223	Professionnels de l'éclairage	91	68	28	36
21224	Professionnels du décor et des accessoires	76	53	33	49

21225	Professionnels du costume et de l'habillement	9	58	41	52
21226	Professionnels de la coiffure et du maquillage	17	63	19	67
21227	Professionnels du montage, de l'image et du son	61	74	70	71
21231	Professionnels de la production de spectacles	52	63	64	59
21232	Agents de promotion des artistes	46	69	60	48
	Total	66	61	46	47
	dont Métiers artistiques (21211 à 21217)	63	58	44	43
	dont Métiers technico-artistiques (21221 à 21232)	69	66	49	53

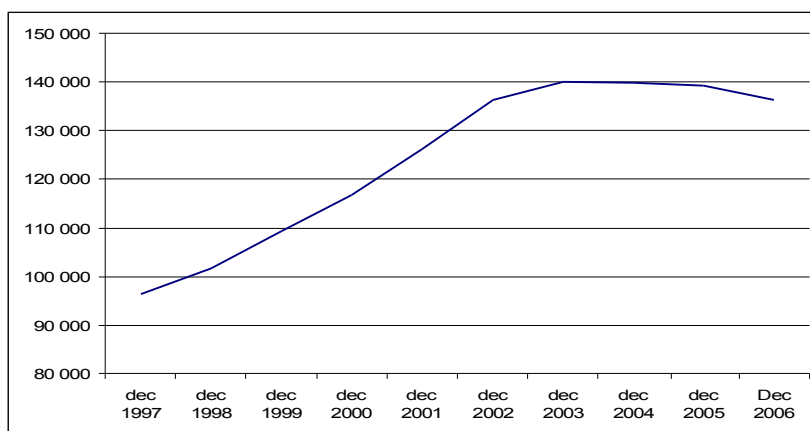
Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8

Source : ANPE - Statistiques mensuelles du marché du travail - France / Deps

L'effectif au 31 décembre 2006 (136 297) accuse un net recul par rapport à l'effectif enregistré au 31 décembre de l'année précédente (-2,2%). Il se confirme donc que le mouvement de croissance continu des demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle observé depuis les années 1990 s'est aujourd'hui interrompu et semble entrer dans un mouvement de décroissance (voir graphique ci-dessous).

Entre 1997 et 2002, en effet, le nombre d'inscrits dans les métiers du spectacle a connu une progression importante, enregistrant des taux de croissance annuels d'environ 7%. En 2003, un premier ralentissement s'observe, avec 3% seulement de progression au cours de l'année, le nombre de demandeurs d'emploi atteignant un pic de 140 000 à la fin de cette année. En 2004 et 2005, enfin, le nombre des demandeurs d'emploi du spectacle stagne, et même, diminue très légèrement (respectivement -0,2% et -0,4% d'évolution) . enfin, en 2006, on observe une baisse plus nette avec -2,2% de demandeurs d'emploi.

Graphique 2 - Evolution du nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle depuis 1997



- Données Régionales -

On trouve 47% des demandeurs d'emploi en Ile-de-France (voir tableau 14). C'est ensuite dans les régions de PACA et de Rhône-Alpes qu'on en trouve principalement. Quelle que soit la région, la majorité des demandeurs d'emploi le sont dans les métiers artistiques (proportion variant de 53% en Ile-de-France à 69% en Auvergne).

Tableau 14 – répartition des demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle par région

Demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle		
	Nombre	%
Alsace	1685	1,2
Aquitaine	4860	3,6
Auvergne	1540	1,1

Basse-Normandie	1537	1,1
Bourgogne	1624	1,2
Bretagne	4216	3,1
Centre	2931	2,2
Champagne	1029	0,8
Corse	344	0,3
Franche-Comté	983	0,7
Haute-Normandie	1710	1,3
Ile-de-France	63958	46,9
Limousin	735	0,5
Lorraine	1683	1,2
Midi-Pyrénées	6370	4,7
Languedoc-Roussillon	6689	4,9
Nord-Pas-de-Calais	3123	2,3
Pays de la Loire	5040	3,7
Picardie	1432	1,1
Poitou	2275	1,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10836	8,0
Rhône-Alpes	10120	7,4
Dom-Tom	1577	1,2
Total	136297	100,0

Source : ANPE - Statistiques mensuelles du marché du travail - France entière / Deps

Globalement, la part des métiers artistiques est plus importante que celle des métiers techniques (58% contre 42%). Cependant, cette part varie selon la région, de 69% en Auvergne à 53% en Ile-de-France (voir tableau 11). Dans cette dernière région, la représentation plus importante des métiers techniques tient à la forte implantation des entreprises de l'audiovisuel.

Tableau 15 – répartition des demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle par région selon le type de métiers

Répartition des demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle selon le type de métiers			
Région	Métiers artistiques	Métiers technico-artistiques	Total
Alsace	56	44	100
Aquitaine	65	35	100
Auvergne	69	31	100
Basse-Normandie	61	39	100
Bourgogne	63	37	100
Bretagne	59	40	100
Centre	61	39	100
Champagne	66	34	100
Corse	66	34	100
Franche-Comté	59	41	100
Haute-normandie	59	41	100
Ile de France	53	47	100
Languedoc-Roussillon	69	31	100
Limousin	65	35	100
Lorraine	66	34	100
Midi-Pyrénées	69	31	100
Nord-Pas-de-Calais	59	41	100
Pays de la Loire	63	37	100
Picardie	57	42	100
Poitou-Charentes	62	38	100
Provence-Alpes-Côte d'Azur	61	39	100
Rhône-Alpes	63	37	100
DOM-TOM	61	39	100

Source : ANPE - Statistiques mensuelles du marché du travail - France entière / Deps

Caisse des congés spectacles

Champ : Ensemble des salariés intermittents ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année

En 2006, 21 000 entreprises sont recensées par la Caisse des Congés Spectacle (voir tableau ci-dessous), se répartissant en 15 000 entreprises du spectacle vivant et 6 000 de l'audiovisuel. Les trois principaux secteurs sont les activités culturels et théâtrales (29%), les variétés (19%) et la production audiovisuelle (15%)

Tableau 16 – Répartition des entreprises par branche en 2004 (hors Guso)

	Effectifs	%
11 = cinéma	655	3
12 = production audiovisuelle	3059	15
13 = télévision publique	8	0
14 = radios télévision privées	111	1
15 = industries techniques	736	4
16 = studios d'enregistrements sonores	156	1
17 = édition musicale et sonore	624	3
18 = publicité	374	2
199 = autres structures de l'audiovisuel	17	0
Audiovisuel	5740	27
21 = activités culturelles et théâtrales	6075	29
22 = concert et lyrique	1646	8
23 = spectacle chorégraphique	777	4
24 = variété	3884	19
25 = cabarets, café théâtre	467	2
26 = cirque	139	1
27 = prestation de service	366	2
28 = divers spectacles	1109	5
29 = animation socioculturelle	430	2
210 = animation loisirs	286	1
Spectacle vivant	15179	72
Autres branches	30	0
Autres branches	30	0
Total	20949	100

Source : Caisse des congés spectacles / Cesta / Deps

On observe un fort décalage entre la part de chaque secteur en terme de nombre d'entreprises et celle en terme de volume d'emploi et de masse salariale. Ainsi, si quasiment les trois quarts des entreprises sont des entreprises du spectacle vivant, celles-ci ne représentent que la moitié du volume d'emploi et 41% de la masse salariale (voir tableau 17).

Tableau 17 - Répartition du volume de travail et de la masse salariale par branche d'activité des entreprises en 2004 (hors GUSO)

	Volume d'emploi	Volume d'emploi (%)	Masse salariale (euros)	Masse salariale (euros)
11 = cinéma	763654	11	216463414,63	15
12 = production audiovisuelle	1599885	22	393292682,93	26
13 = télévision publique	421622	6	79115853,66	5
14 = radios télévision privées	137596	2	30792682,93	2
15 = industries techniques	428706	6	89176829,27	6
16 = studios d'enregistrements sonores	23506	0	5578924,70	0
17 = édition musicale et sonore	94548	1	22713414,63	2
18 = publicité	148383	2	38719512,20	3
199 = autres structures de l'audiovisuel	697	0	134051,83	0
Audiovisuel	3618597	50	875987366,77	59
21 = activités culturelles et théâtrales	1456611	20	233231707,32	16
22 = concert et lyrique	354458	5	65396341,46	4
23 = spectacle chorégraphique	126862	2	21646341,46	1
24 = variété	796442	11	152439024,39	10
25 = cabarets, café théâtre	117694	2	13908622,41	1
26 = cirque	53337	1	8098903,35	1
27 = prestation de service	209697	3	36128048,78	2
28 = divers spectacles	312810	4	53048780,49	4
29 = animation socioculturelle	71129	1	10840416,46	1
210 = animation loisirs	143402	2	19512195,12	1
Spectacle vivant	3642442	50	614250381,25	41
Autres branches	3589	0	797983,99	0
Autres branches	3589	0	797983,99	0
Total	7264628	100	1491035732	100

Source : Caisse des congés spectacles / Cesta / Deps

- Données régionales -

Plus de quatre entreprises sur dix sont situées en Ile de France, dont presque 60% à Paris (voir tableau 18).

Tableau 18 - Répartition du nombre d'entreprises par région de l'entreprise en 2003 et en 2004 (hors GUSO)

	Nombre d'entreprise	Proportion (%)
Alsace	362	2
Aquitaine	704	3
Auvergne	299	1
Basse-Normandie	229	1
Bourgogne	357	2
Bretagne	670	3
Centre	530	3
Champagne-Ardenne	233	1
Corse	77	0
Franche-Comté	207	1
Haute-Normandie	330	2
Ile-de-France	8867	43
Dont		
- Paris	5142	25
- Hors Paris	3725	18
Languedoc-Roussillon	1014	5
Limousin	148	1
Lorraine	313	1
Midi-Pyrénées	908	4
Nord-Pas-de-Calais	533	3
PACA	1751	8

Pays-de-la-Loire	754	4
Picardie	307	1
Poitou-Charentes	408	2
Rhone-Alpes	1785	9
DOM-TOM et autres	163	1
Total	20949	100

Source : Caisse des congés spectacles / Cesta / Deps

Audiens

Champ : Ensemble des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle¹⁷

Parmi les entreprises déclarant des intermittents, 72% sont des entreprises du spectacle vivant, alors que c'est seulement le cas pour 52% des entreprises déclarant des permanents (voir tableau 19).

Tableau 19 - Nombre d'entreprises dans le spectacle en 2005

Code NAF	Intitulé	Nombre d'entreprises déclarant		
		Intermittents(*)	Permanents (**)	Total (***)
923A	Activités artistiques	10 470	3 327	11 375
923B	Services annexes aux spectacles	2 355	1 177	2 657
923D	Gestion de salles de spectacles	588	361	677
923K	Activités diverses de spectacle	308	124	351
Total Spectacle Vivant (*)		13 721	4 989	15 060
221G	Edition d'enregistrements sonores	738	270	834
921A	Production de films pour la télévision	778	459	879
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	1 337	827	1 571
921C	Production de films pour le cinéma	1 320	795	1 512
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	623	492	775
921F	Distribution de films cinématographiques	26	116	123
921G	Edition et distribution vidéo	100	76	134
921J	Projection de films cinématographiques	29	732	737
922A	Activités de radio	135	535	585
922B	Production de programmes de télévision	276	204	327
922C	Diffusion de programmes de télévision	2	4	4
922D	Edition de chaînes généralistes	13	12	17
922E	Edition de chaînes thématiques	60	53	72
922F	Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	2	4	4
Total Audiovisuel		5 439	4 579	7 574
Total Spectacle		19 160	9 568	22 634
Entreprises d'autres secteurs d'activité déclarant une activité principale dans le spectacle		1 844	2 648	3 598
Nombre d'entreprises dans le spectacle		21 004	12 216	26 232
Entreprises hors spectacle mais déclarant des intermittents de façon régulière		764		
Nombre de manifestations occasionnels (****)		306 928		

Source : Audiens / Deps

(*) Nombre d'entreprises déclarant des intermittents

(**) Nombre d'entreprises déclarant des permanents

(***) Nombre d'entreprises dédoublonnées : une entreprise déclarant à la fois des intermittents et des permanents n'est comptée qu'une seule fois.

(****) Sont comptabilisées dans ce champ les manifestations occasionnelles déclarées par des particuliers ou par des entreprises qui ne sont pas du spectacle et qui ont ponctuellement fait appel à des intermittents. Pour une même entreprise, il est comptabilisé ici le nombre de manifestations déclarées au titre de l'exercice traité. Ce chiffre inclut aussi les déclarations faites auprès du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO).

- Données régionales -

¹⁷ Au sens des codes NAF qui figurent en annexe p. XX

Quatre entreprises du spectacle sur dix sont situées en Ile-de-France, d'après les données Audiens. Cependant, on observe une forte différence selon le secteur, puisque 63% des entreprises de l'audiovisuel sont dans ce cas, contre seulement 32% des entreprises du spectacle vivant.

Tableau 20 - Répartition des entreprises par région d'implantation

	Spectacle Vivant	Audio visuel	Spectacle	Autres activités du spectacle (*)	TOTAL Spectacle	Hors spectacle mais avec des intermittents de façon régulière	Manifestation occasionnelle (**)
Alsace	267	75	342	88	430	13	4 758
Aquitaine	678	186	864	175	1 039	24	16 472
Auvergne	237	57	294	76	370	9	7 057
Basse Normandie	199	59	258	79	337	5	5 286
Bourgogne	331	70	401	92	493	6	5 910
Bretagne	624	214	838	156	994	15	16 256
Centre	448	109	557	105	662	8	11 473
Champagne Ardenne	193	44	237	57	294	10	5 617
Corse	55	42	97	20	117	3	855
Franche Comté	170	43	213	60	273	5	3 290
Haute Normandie	308	63	371	78	449	5	4 791
Ile de France	4 817	4 809	9 626	963	10 589	487	49 805
Languedoc Roussillon	865	169	1 034	207	1 241	16	29 710
Limousin	151	44	195	40	235	1	3 562
Lorraine	243	85	328	85	413	13	7 515
Midi Pyrénées	802	175	977	182	1 159	18	24 261
Nord	436	136	572	114	686	10	9 100
PACA	1 358	378	1 736	320	2 056	40	35 768
Pays de Loire	666	144	810	176	986	14	22 353
Picardie	292	56	348	67	415	5	5 297
Poitou Charente	355	118	473	115	588	5	9 398
Rhône Alpes	1 494	468	1 962	326	2 288	47	26 760
Monaco	3	6	9	-	9	2	21
Outre Mer	62	22	84	9	93	2	1 554
Etranger ou non renseigné	6	2	8	8	16	1	59
TOTAL	15 060	7 574	22 634	3 598	26 232	764	306 928

Source : Audiens / Deps

(*) Il s'agit des entreprises déclarant au moins un intermittent, dont le code NAF est autre que ceux en annexe, mais dont l'activité principale déclarée relève bien du spectacle

(**) Sont comptabilisées dans ce champ les effectifs déclarés lors de manifestations occasionnelles. Des entreprises qui ne sont pas du spectacle, font ponctuellement appel à des intermittents. Ce chiffre inclut aussi les déclarations faites auprès du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO).

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Afdas

Champ : Ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant bénéficié d'une formation

En 2006, environ 48 900 personnes travaillant dans le spectacle vivant ou l'audiovisuel ont suivi un stage de formation, soit une augmentation de +11% depuis 2005.

La répartition de ces stagiaires par statut est la suivante :

- . permanents du spectacle vivant : 21 %
- . permanents de l'audiovisuel : 55 %
- . intermittents artistes ou musiciens : 12 %
- . intermittents techniciens de l'audiovisuel : 7 %
- . intermittents techniciens du spectacle vivant : 5 %

On observe une forte augmentation de la part des permanents de l'audiovisuel, passant de 44% en 2005 à 55% en 2006, au détriment de la part des intermittents artistes ou musiciens, passant de 18% à 12%.

La répartition des stages selon le domaine de formation est présentée dans le tableau ci-dessous. Chez les permanents, les formations les plus fréquentes sont plutôt généralistes (informatique, bureautique, langues, PAO, multimédia), exception faite des permanents du spectacle vivant, avec 22% qui suivent une formation du spectacle vivant. Chez les intermittents, trois types de formations sont sur-représentées : les formations artistiques, les formations relatives à l'audiovisuel, ainsi que celles relatives aux langues.

Tableau 21 - Répartition des stagiaires selon la nature de la formation suivie, en 2006 (en %)

Nature de la formation	Permanents		Intermittents	Ensemble
	Permanents du spectacle vivant	Permanents de l'audiovisuel		
Informatique, bureautique, comptabilité	16	22	6	17
Audiovisuel	3	19	18	15
Langues	8	9	18	11
Formation artistique	4	1	29	9
Encadrement, Développement personnel, Communication	3	10	0	6
Sécurité, secourisme	18	5	3	7
PAO, CAO, Multimédia	7	4	5	5
Spectacle vivant	22	1	8	7
Autres	19	28	12	22
Total	100	100	100	100

Source : AFDAS / Deps

Parmi ces 48 900 stagiaires, on observe, toujours en 2006, les caractéristiques suivantes :

- une légère représentation masculine (54 %), celle-ci étant plus marquée chez les salariés intermittents et chez les permanents de l'audiovisuel, alors que chez les permanents du spectacle vivant, il y a un peu plus de femmes (51%).
- une part importante des moins de 35 ans (45%), part variant entre 43% pour les intermittents du spectacle et 46% pour les permanents de l'audiovisuel,
- une très forte proportion de personnes résidant en Île-de-France (70 %), avec un très fort contraste entre permanents de l'audiovisuel et permanents du spectacle vivant.

Tableau 22 - Répartition des stagiaires selon le statut et plusieurs indicateurs sociodémographiques (en %)

	Permanents		Intermittents	Ensemble
	Permanents du spectacle vivant	Permanents de l'audiovisuel		
Part des hommes	49	54	57	54
Part des moins de 35 ans	44	46	43	45
Part des résidents en Île-de-France	44	84	60	70

Source : AFDAS / Deps

En 2006, près de 22 000 entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ont cotisé pour le dispositif de formation professionnelle de l'AFDAS. Parmi elles, 14 400 sont dans le spectacle vivant (dont 9 200 du secteur des activités artistiques) et 7 600 dans l'audiovisuel et le cinéma. Dans le spectacle, le montant total des contributions collectées s'élève, en 2006, à 110 millions d'euros. 96% de ces entreprises ont moins de 10 salariés.

Tableau 23 – Répartition des entreprises par code NAF

code NAF	libellé	nombre d'entreprises	cotisations	
			montant total	dont intermittents du spectacle
923A	Activités artistiques	9 159	13 673 050	7 538 100
923B	Services annexes aux spectacles	2 218	6 304 115	3 561 727
923D	Gestion de salles de spectacles	474	2 274 385	656 872
923K	Activités diverses du spectacle	204	228 207	135 534
	Entreprises avec un code NAF lié au spectacle vivant	12 055	22 479 757	11 892 233
	Autres codes NAF	2 303	6 228 971	4 327 937
	total branche spectacle vivant	14 358	28 708 728	16 220 169
221G	Edition d'enregistrements sonores	712	2 025 518	440 670
921A	Production de films pour la télévision	760	4 967 826	3 813 277
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	1 279	3 736 903	2 203 983
921C	Production de films pour le cinéma	1 255	7 799 678	5 892 781
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	638	5 656 604	2 502 951
921 F	Distribution de films cinématographiques	103	590 301	27 288
921G	Edition et distribution vidéo	143	713 424	44 334
921J	Projection de films cinématographiques	750	2 817 218	5 138
922A	Activités de radio	629	5 660 008	680 557
922B	Production de programmes de télévision	325	4 104 296	2 221 752
922D	Edition de chaînes généralistes	11	6 758 445	1 010 536
922E	Edition de chaînes thématiques	42	1 516 353	233 957
922 F	Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	3	536 244	14 915
	Entreprises avec un code NAF lié au cinéma ou à l'audiovisuel	6 650	46 882 819	19 092 142
	Autres codes NAF	980	11 517 012	2 007 756
	total branche cinéma audiovisuel	7 630	58 399 831	21 099 898
	Total Spectacle	21988	109588315	37320067

Source : AFDAS / Deps

- Données régionales -

Une très grosse proportion des entreprises cotisantes est située en Ile-de-France (41%). Cependant, elle est bien plus marquée pour les entreprises du cinéma et de l'audiovisuel que pour celles du spectacle vivant : 60% contre 30%

Ces proportions sont encore plus marquées pour les stagiaires : 84% de ceux de l'audiovisuel et 42% pour ceux du spectacle vivant, pour un total de 58% de stagiaires en Ile de France.

Tableau 24 – Répartition régionale des stagiaires

Régions	Permanents Spectacle vivant	Permanents Audiovisuel et Cinéma	INTERMITTENTS (1)				TOTAL
			ARTISTES INTERPRETES	ARTISTES MUSICIENS	TECHNICIENS CINEMA AUDIOVISUEL	TECHNICIENS SPECTACLE VIVANT	
Provence Côte d'Azur	9	1	5	6	4	12	6
Languedoc Roussillon	4	0	4	8	1	6	4
corse	0	0	0	0	0	0	0
Rhône alpes	8	2	8	10	4	9	7
Auvergne	2	0	1	1	0	1	1
Bourgogne	2	0	0	1	0	1	1
Franche comte	1	0	1	0	0	1	1
midi Pyrénées	3	1	4	16	2	5	5
aquitaine	2	1	3	5	1	4	3
limousin	0	0	0	1	0	1	0
Poitou Charente	3	0	1	1	1	3	1
Bretagne	3	2	2	3	1	4	2
Basse Normandie	2	0	1	1	0	2	1
Pays de la Loire	4	1	3	8	1	7	4
Nord-pas-de-calais	5	1	2	1	1	2	1
Picardie	1	1	1	1	0	1	1
Haute-Normandie	2	1	1	1	0	2	1
Alsace	4	2	1	1	1	3	2
Lorraine	2	1	1	2	0	1	1
Champagne – Ardennes	1	0	0	0	0	0	0
Centre	1	0	1	3	1	2	2
DOM TOM	0	0	0	0	0	0	0
Ile de France	42	84	61	28	80	32	58
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100
GENERAL							

Source : AFDAS / Deps

Tableau 25 – Répartition régionale des entreprises cotisantes

libellé	Spectacle vivant		Cinéma et audiovisuel		Total	
	nombre d'entreprises	Proportion	nombre d'entreprises	Proportion	nombre d'entreprises	Proportion
Provence cote d'azur	1 354	9	388	5	1 742	8
Languedoc Roussillon	855	6	174	2	1 029	5
corse	57	0	33	0	90	0
Rhône alpes	1 428	10	542	7	1 970	9
auvergne	236	2	71	1	307	1
bourgogne	324	2	79	1	403	2
franche comte	192	1	46	1	238	1
midi Pyrénées	825	6	207	3	1 032	5

aquitaine	671	5	200	3	871	4
limousin	137	1	41	1	178	1
Poitou Charente	388	3	142	2	530	2
Bretagne	572	4	229	3	801	4
Basse Normandie	209	1	68	1	277	1
Pays de la Loire	621	4	177	2	798	4
Nord-pas-de-calais	457	3	160	2	617	3
Picardie	221	2	54	1	275	1
Haute-normandie	255	2	66	1	321	1
alsace	297	2	98	1	395	2
lorraine	231	2	92	1	323	1
champagne - Ardennes	185	1	56	1	241	1
centre	444	3	109	1	553	3
DOM TOM	33	0	15	0	48	0
Ile de France	4 366	30	4 583	60	8 949	41
TOTAL	14 358	100	7 630	100	21 988	100
GENERAL						

Source : AFDAS / Deps

Annexe 1 - Présentation de la Commission Emploi

L'article du décret n°93-724 du 29 mars 1993¹⁸ créant le Conseil national des professions du spectacle institue en son sein une commission emploi, qui n'a fonctionné que dans les premières années qui ont suivi la création du CNPS. Cette commission est réactivée à partir de septembre 2003.

Les débats autour de la réforme de l'intermittence ont mis en lumière l'insuffisance des données économiques et sociales dans le champ du spectacle et les difficultés qui en résultent pour l'appréhension des questions d'emploi. La commission emploi a donc pour mission :

- d'établir un état des lieux des données disponibles et faire des propositions d'amélioration des systèmes d'information sur l'emploi ;
- d'assurer le suivi et la mise en œuvre d'une réflexion sur les emplois et les qualifications, en liaison avec les organismes compétents et notamment les Commissions paritaires nationales emploi formation du spectacle vivant et de l'audiovisuel (CPNEF-SV et CPNEF-AV);
- de mettre en place des indicateurs et réaliser des études ponctuelles en liaison avec l'Observatoire de l'emploi culturel du Département des études et de la prospective ;
- d'élaborer un cahier des charges pour l'interconnexion des fichiers sociaux.

Présidée par Claude Seibel, Inspecteur général de l'Insee, Président du Groupe de « Prospective des métiers et qualifications » auprès du Commissariat Général du Plan, la Commission est composée :

- de représentants des organisations professionnelles membres du CNPS,
- des représentants des administrations compétentes,
- des représentants d'organismes sociaux.

Des experts du monde de la recherche et du monde professionnel sont associés aux travaux de la commission. Son secrétariat est assuré par le Département des études, de la prospective et des statistiques et la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.

Elle se réunit plusieurs fois par an en séance plénière. Dans l'intervalle de ces réunions, une cellule technique assure la préparation des travaux et de leur suivi. Cette cellule comprend des représentants du DEPS, de la DMDTS, des organismes producteurs de données, des CPNEF ainsi que les experts associés aux travaux de la Commission.

¹⁸ A la suite de quelques modifications intervenues depuis l'automne 2003, ce texte a été réactualisé en juin 2005.

Annexe 2 - Liste des organismes membres de la Commission

Président

Claude SEIBEL, Inspecteur Général de l'Insee

Services de l'Etat

Ministère de la culture et de la communication, Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)

Ministère de la culture et de la communication, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS)

Centre national de la Cinématographie (CNC)

Direction des Médias (DDM)

Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

Délégation interministérielle à la lutte contre le travail illégal (DILTI)

Agence nationale pour l'emploi

Insee (Division des salaires et des revenus d'activité)

Représentants des Collectivités Territoriales

Association des Maires de France

Association des Régions de France

Commission Paritaire Nationale Emploi-Formation du Spectacle Vivant (CPNEF-SV)

Commission Paritaire Nationale Emploi-Formation de l'Audiovisuel (CPNEF-AV)

Organisme paritaire collecteur agréé

AFDAS

Organismes de protection sociale

AUDIENS

Caisse des congés spectacles

Unédic

Organisations syndicales de salariés

FASAP-FO

F3C – CFDT

FNSAC-CGT

SFA-CGT

SNAM-CGT

SNTR-CGT

SYNPTAC – CGT

SNRT-CGT

Fédération communication et culture CFTC

CFE – CGC

SNTPCT

Organisations d'employeurs

AESPA

AFPF

ARENES

CPDO

FESAC

PRODISS

PROFEVIS

SMA

SNC

SNSP

SNES

SPI

SRGP

SRN

SYNAPSS

SYNDEAC

SYNOLYR

SYNPASE

UPF

USPA

Annexe 3 - Calendrier et ordre du jour des réunions en 2006-2007

Réunion du 20 octobre 2006

- présentation par le DEPS d'une synthèse sur les tendances récentes de l'emploi dans le spectacle, à partir du rapport annuel 2005-2006
- discussion générale autour des thèmes de travail à approfondir au cours de l'année 2006-2007

Réunion du 15 décembre 2006

- intervention de M. Jean-Paul Guillot, Président du BIPE
- discussion sur l'ordre du jour des réunions à venir

Réunion du 19 janvier 2007

- présentation par le CEREQ du dispositif des Portraits statistiques de branche (PSB) et des indicateurs produits par ce dispositif pour les activités de l'audiovisuel
- point sur le démarrage de l'exploitation statistique des DADS (DEPS)
- point sur l'emploi permanent dans les structures subventionnées par le Ministère (DMDTS)

Réunion du 16 mars 2007

- deux exemples d'études régionales sur l'emploi dans le spectacle : Rhône-Alpes et Poitou-Charentes
- les données statistiques extraites de la source GUSO
- le nouveau dispositif des Licences d'entrepreneur de spectacle : perspectives ouvertes par la constitution d'un Fichier national (DMDTS)

Réunion du 27 avril 2007

- présentation par le DEPS de l'exploitation des DADS 2004 sur les salariés du spectacle

Réunion du 15 juin 2007

- point sur l'actualisation des sources (données nationales et régionales)
- discussion autour du projet de rapport annuel
- pistes de travail 2007-2008 de la Commission.

Annexe 4 - Présentation des sources statistiques permettant de décrire l'emploi dans le spectacle

Recensement de la Population (Insee)

Périodicité : tous les 7 à 9 ans jusqu'en 1999 ; " en continu " à partir de 2004

Objectif général de la source

- Dénombrer la population de la France à tous les échelons géographiques.
- Connaître les principales caractéristiques de la population et celles de son habitat.
- Constituer une base de sondage pour les enquêtes économiques et sociales.

Méthodologie

Champ : population résidant en France

Part de la population enquêtée : ensemble de la population

Méthode : collecte sur le terrain par des agents recenseurs (dépôt-retrait).

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Estimation du nombre d'actifs dans les professions de l'audiovisuel et du spectacle.
- Caractérisation de l'emploi (nature du contrat de travail, durée du temps de travail, statut) et des actifs (âge, sexe, niveau de diplôme, lieu de travail).
- Evaluation des évolutions de l'emploi depuis le recensement précédent.

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- La profession utilisée ici est la " profession principale ", c'est à dire celle qui est déclarée par l'individu au moment du recensement (mars 1999). Cette notion s'applique parfois difficilement aux professions artistiques (intermittence de l'emploi, multiplicité de l'employeur, ...). Selon les cas, l'enquêté peut déclarer le métier qu'il juge le plus valorisant, celui qui lui assure une protection sociale, celui auquel il consacre le plus de temps ou celui qui lui assure le plus de revenus.
- Le classement par profession se fait sur la base de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dans laquelle les professions du secteur culturel ne sont pas toutes parfaitement isolées mais regroupées dans certains cas avec d'autres professions du champ culturel (ex : artistes dramatiques *et* danseurs) ou des professions de champs voisins (ex : indépendants gestionnaires de spectacles et de services récréatifs, qui peut regrouper des gestionnaires de salles de cinéma, des directeurs de cirque, ... mais également, par exemple, des gérants de piscines).

Enquête Emploi (Insee)

Périodicité : annuelle jusqu'en 2002 ; " en continu " à partir de 2003

Objectif général de la source

- Répartir la population entre emploi, chômage et inactivité.
- Caractériser chacune de ces trois sous-populations (actifs, chômeurs, inactifs).

Méthodologie

Champ : population de 15 ans et plus résidant en France et habitant dans un logement ordinaire.

Part de la population enquêtée : sondage au 1/300^{ème} environ.

Méthode : entretiens en face à face par enquêteur.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Estimation du nombre d'actifs dans les professions de l'audiovisuel et des spectacles.
- Caractérisation de l'emploi (nature du contrat de travail, durée du temps de travail, statut, existence d'une activité secondaire) et des actifs (âge, sexe, niveau de diplôme).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- La profession utilisée ici est la " profession principale ", c'est à dire celle qui est déclarée par l'individu au moment de l'enquête. Cette notion s'applique parfois difficilement aux professions artistiques (intermittence de l'emploi, multiplicité de l'employeur, ...). Selon les cas, l'enquêté déclarera le métier qu'il juge le plus valorisant, celui qui lui assure une protection sociale, celui auquel il consacre le plus de temps ou celui qui lui assure le plus de revenus. A la différence du *Recensement de la population*, l'enquête Emploi fournit des renseignements sur l'exercice d'une activité secondaire (mais de façon plus agrégée que l'activité principale, NAF à 2 chiffres seulement)
- Le classement par profession se fait sur la base de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dans laquelle les professions du secteur culturel ne sont pas toutes parfaitement isolées mais regroupées dans certains cas avec d'autres professions du champ culturel (ex : artistes dramatiques et danseurs) ou des professions de champs voisins (ex : indépendants gestionnaires de spectacles et de services récréatifs, qui peut regrouper des gestionnaires de salles de cinéma, des directeurs de cirque, ... mais également, par exemple, des gérants de piscines).
- Le taux de sondage (1/300^e environ) ne permet pas d'avoir des informations fiables pour des populations à faibles effectifs et notamment, d'effectuer des traitements au niveau régional.

Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Périodicité : **annuelle**

Objectif général de la source

- Décrire de façon précise les salariés, les salaires et les employeurs.
- Permettre la mise à jour d'autres sources statistiques (fichier SIRENE par exemple).

Méthodologie

Champ : établissements relevant de l'industrie, du commerce et des services dans les secteurs privé et semi-public, ainsi que les agents des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière. Les agents de l'Etat, les salariés de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que ceux des services domestiques et des activités extra-territoriales en sont exclus.

Part de la population concernée : les DADS couvrent environ 75% de la population salariée.

Méthode: déclaration administrative remplie par l'employeur.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS à 4 chiffres) pour les établissements de plus de 20 salariés. Pour ces derniers, le codage PCS à 4 chiffres est obligatoire depuis 1998. Aujourd'hui, il est encore imparfaitement renseigné.

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- C'est une source exhaustive pour le secteur privé permettant de suivre un individu travaillant la même année pour plusieurs employeurs, dans le spectacle et hors de ce secteur (pourvu qu'il reste dans le privé).
- L'entrée " activité " du domaine du spectacle est bien maîtrisée (code NAF).
- De nombreuses informations sur le salarié sont disponibles : salaire, nombre annuel d'heures rémunérées, nombre de jours rémunérés, nombre annuel d'employeurs (dont nombre d'employeurs du secteur du spectacle), condition d'emploi (temps plein, temps partiel, etc)...
- On peut comparer, pour un individu donné, sa situation deux années successives.
- On peut également segmenter les salariés selon la part de leur activité dans le spectacle et hors du spectacle.
- A partir de cette source, il est possible de construire un panel au 25^{ème} qui permet de suivre les trajectoires (un salarié du spectacle repéré une année N l'est-il toujours en N+1 ?).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- On ne peut pas identifier précisément l'intermittence. Celle-ci est approchée à partir du nombre d'heures travaillées.
- On maîtrise très mal la profession : la PCS n'est renseignée que pour les établissements de plus de 20 salariés, limite qui exclut, pour les professions de l'audiovisuel et du spectacle, environ 2/3 des salariés.
- Pour un salarié donné, l'établissement employeur ne peut faire que deux déclarations au maximum pour une même année (même si ce salarié a été employé un plus grand nombre de fois). Cette contrainte, toutefois, n'a pas d'incidence sur le nombre d'heures totales ni sur la rémunération totale perçue par le salarié dans un établissement donné, une année donnée.

Caisse des congés spectacles

Périodicité : Annuelle (période de référence du 1^{er} avril de l'année n-1 au 31 mars de l'année n)

Objectif général de la source

Assurer la prise effective du congé payé aux artistes et techniciens du spectacle n'ayant pas été occupés de manière continue chez un même employeur pendant les 12 derniers mois précédant la demande de congé.

Méthodologie

Champ :

- pour les entreprises : toute structure publique ou privée (à l'exception des particuliers employeurs) et notamment tous les entrepreneurs de spectacle, les sociétés de production cinématographique, de production et de communication audiovisuelle, qu'ils exercent leur activité à titre principal, accessoire ou occasionnel, et quelle que soit leur forme juridique.
- pour les salariés : ensemble des artistes et techniciens du spectacle qui n'ont pas été occupés de manière continue chez un même employeur, et ce quelle que soit la nature du contrat de travail (CDI, CDD d'usage, CDD à droit commun, ...)

Méthode :

- remise d'un certificat par l'employeur au salarié et déclaration par l'employeur à la Caisse des congés spectacles.
- demande annuelle de congé formulée par le salarié accompagné de tous les certificats remis par ses employeurs.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : nomenclature élaborée par la CCS pour ses besoins et nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les salariés : nomenclature élaborée par la CCS pour ses besoins

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Cette source permet de cerner au plus près l'emploi intermittent (effectifs, nombre de contrats annuels, rémunération annuelle, nombre d'employeurs, ...) et des employeurs présents sur ce marché (activité, forme juridique, ...).
- Le détail des nomenclatures utilisées par la Caisse des congés spectacles permet d'appréhender très finement le métier exercé.
- Ces données sont disponibles sur une période longue (depuis 1987).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- L'emploi permanent est exclu.
- Les données concernant l'individu sont assez limitées (pas d'information sur la formation, la composition du ménage, ...).

Audiens

Périodicité : Annuelle

Objectif général de la source

- Gestion administrative et comptable d'institutions de protection sociale des professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle.

Méthodologie

Champ :

- ensemble des personnels administratifs, techniques et artistiques (permanents et intermittents) employés par les entreprises relevant des secteurs professionnels suivants : diffusion cinématographique et audiovisuelle, radio et télévision, divers des professions du spectacle (parcs de loisirs, hôtels-cafés-restaurants, comités des fêtes, discothèques, agences de mannequins, ...) entreprises de communication, industries techniques, production cinématographique et audiovisuelle, spectacle vivant.

- ensemble des intermittents employés occasionnellement par toute entreprise ou particulier.

- les mannequins.

Méthode : données établies à partir de l'exploitation des Déclarations Nominatives Annuelles des salaires (DNA).

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les salariés : répartition en cadres, non cadres et artistes, et entre permanents et intermittents.

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

Source la plus exhaustive sur le volume d'activité (masse salariale et nombre de personnes) dans le spectacle, regroupant intermittents et permanents.

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

Pas d'information détaillée sur le libellé d'emploi de l'individu.

Unédic

Périodicité : mensuelle (le Fichier National des Assédic est mis à jour tous les mois à partir d'une extraction des bases opérationnelles des Assédic. Les fichiers statistiques relatifs au recouvrement sont produits tous les mois).

Objectif général de la source

- Missions principales de l'Unédic : assurer le versement des allocations chômage aux salariés privés d'emploi ; encaisser les contributions versées par les employeurs.
- Les fichiers à vocation statistique servent essentiellement à : informer régulièrement les partenaires sociaux ; établir des statistiques descriptives sur la population des allocataires ; effectuer des chiffrages ou des simulations d'évolution réglementaire.

Méthodologie

Champ :

- ensemble des allocataires qui ont perçu au moins une journée d'indemnisation depuis le 1^{er} janvier 1993 et ensemble des demandeurs d'emploi (indemnisés ou non indemnisés) ayant eu au moins une journée d'inscription depuis cette date ;
- ensemble des employeurs occasionnels ou permanents d'intermittents du spectacle (cotisations encaissées depuis 1999).

Méthode :

- pour le suivi des prestations : exploitation du Fichier National des Assédic ;
- pour le suivi des contributions : déclaration des employeurs (base nationale du centre de recouvrement d'Annecy et G.U.S.O pour le champ des employeurs occasionnels du spectacle vivant).

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : la nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les indemnisés : le répertoire des métiers et des emplois (ROME) (pour le métier recherché par l'individu).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Identifier l'ensemble des allocataires indemnisés au titre des annexes 8 (ouvriers et techniciens de la production cinématographique et audiovisuelle) et 10 (artistes interprètes, cadres, techniciens et ouvriers du spectacle vivant).
- données disponibles sur période longue (depuis 1991)

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- pas de données sur les permanents
- pas de données sur les intermittents n'ayant pas totalisé 507 heures de travail salarié au cours des douze mois précédents.
- information partielle sur les emplois occupés : pas d'information sur le métier exercé (l'information porte sur le métier recherché)

Périodicité : annuelle

Objectif général de la source

- Collecte auprès des employeurs des contributions de formation professionnelle continue.
- Gestion des demandes de formation du personnel « permanent » et « intermittent » des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs.

Méthodologie

Champ :

- ensemble des entreprises dont l'activité se trouve dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs.
- ensemble des salariés employés par les entreprises des secteurs indiqués ci-dessus.

Méthode :

Données établies à partir de l'exploitation des bordereaux annuels de cotisation communiqués par les entreprises, au 28 février de chaque année, et dont l'assiette de calcul est assise sur la masse salariale de l'année précédente, décomposée en salaires « permanent », salaires « intermittent », salaires « cdd ».

Nomenclature(s) utilisée(s)

Nomenclature élaborée par l'Afdas pour ses besoins et nomenclature d'activités françaises (NAF).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Source permettant de connaître la masse annuelle des salaires versés par les entreprises du spectacle et de l'audiovisuel et la répartition par catégorie de salarié (« permanent », « intermittent », « cdd »).
- Permet également de connaître, à partir des données communiquées par les entreprises déclarantes, l'effectif « permanent » des structures avec la répartition homme / femme.

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Les entreprises du spectacle et de l'audiovisuel ne renvoient pas toutes leurs déclarations.

ANPE

Périodicité : mensuelle

Objectif général de la source

- Missions principales de l'ANPE : favoriser la transparence du marché de l'emploi par le recensement des demandeurs d'emploi, le recueil des offres d'emploi et la mise en relation de l'offre et de la demande.
- Les fichiers à vocation statistique (significatifs) permettent, pour chaque métier, de comptabiliser le nombre de demandeurs d'emploi et de les caractériser.

Méthodologie

Champ :

Ensemble des demandeurs d'emploi, classés selon 8 catégories (fonctions de la durée de contrat et du temps de travail recherchés, de la disponibilité du demandeur et de son volume d'activité).

Méthode :

Entretiens individuels d'inscription dans les ANPE

Nomenclature(s) utilisée(s)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emploi (ROME).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Evaluer le nombre de demandeurs d'emploi dans les différents métiers du spectacle.
- Evaluer l'évolution de la demande d'emploi pour ces métiers.
- Caractériser les demandeurs d'emploi (région, département, commune, âge, sexe, RMI, niveau de formation).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Pas de prise en compte de l'emploi permanent.

- Système principalement déclaratif.
- Analyse en coupe (en « photographie » à une date donnée).

GUSO

Périodicité : mensuelle

Objectif général de la source

Le Guso est un service de simplification administrative. Il a pour objectif :

- de simplifier les démarches des employeurs n'ayant pas pour activité principale le spectacle vivant,
- de garantir au salarié artiste ou technicien de spectacle vivant une meilleure protection sociale,
- de lutter plus efficacement contre le travail illégal.

Méthodologie

Champ :

Ce dispositif est réservé aux groupements d'artistes et aux organisateurs non professionnels de spectacle vivant : Toute personne physique (particulier, commerçant, profession libérale...) et toute personne morale de droit privé (association, entreprise, comité d'entreprise, hôtels, restaurants...) ou de droit public (collectivité territoriale, établissement public, service de l'Etat...) qui :

* n'ont pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attraction, la production ou la diffusion de spectacles,

* emploient sous contrat à durée déterminée des artistes du spectacle (article L 762-1 du Code du Travail) ou des techniciens qui concourent au spectacle vivant.

Méthode :

Déclaration administrative remplie par l'employeur et le salarié

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : la catégorie juridique

Pour les salariés :

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

Les statistiques issues du Guso nous permettent d'appréhender un vivier d'emploi artistique et technique, souvent méconnu, qui représente un pan non négligeable de l'activité professionnelle

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

Annexe 5 - Approche du champ du spectacle par les nomenclatures générales : sélection de codes préconisée par la Commission

NOMENCLATURE PCS « Professions de l'audiovisuel et du spectacle vivant »	
PCS 1982	PCS 2003
<p>Artistes des spectacles 3532 Artistes professionnels de la musique et du chant (à l'exclusion des artistes de variétés). 3533 Artistes dramatiques, danseurs (à l'exclusion des artistes de variétés). 3535 Artistes de variétés (dont les artistes de cirque et les musiciens, chanteurs, danseurs de variétés).</p> <p>Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles 3522 Cadres artistiques des spectacles (dont les chefs d'orchestre, chefs des chœurs, chorégraphes, metteurs en scène, réalisateurs).</p> <p>3523 Cadres techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (cadres technico-artistiques). 4633 Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants). 6393 Auxiliaires des spectacles (ouvriers et techniciens)</p> <p>2244 Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif.</p>	<p>Artistes des spectacles 354b Artistes de la musique et du chant 354c Artistes dramatiques 354e Artistes de la danse 354f Artiste du cirque et des spectacles divers</p> <p>Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles 353b Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles</p> <p>353c Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles 465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants). 637c Ouvriers et techniciens des spectacles vivant et de l'audiovisuel 227a Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif.</p>

Note : les professeurs d'art (donc par exemple ceux de musique ou de danse) sont classés en PCS 354g « Professeurs d'art (hors établissements scolaires) » (ou PCS 3534 avant 2003). Cette catégorie comprend aussi les professeurs de peinture, de dessin, des beaux-arts ... Ils n'ont donc pas été retenus ici.

NOMENCLATURE NAF « Activités de l'audiovisuel et du spectacle vivant »	
NAF 1993	NAF 2003
<p>Audiovisuel 221G Edition d'enregistrements sonores 921A Production de films pour la télévision 921B Production de films institutionnels et publicitaires 921C Production de films pour le cinéma 921D Prestations techniques pour le cinéma 921F <i>Distribution de films cinématographiques*</i> 921G <i>Edition et distribution vidéo*</i> 921J <i>Projection de films cinématographiques*</i> 922A Activités de radio 922B Productions de programmes de télévision 922C Diffusion de programmes de télévision</p> <p>Spectacle vivant 923A Activités artistiques 923B Services annexes aux spectacles 923D Gestion de salles de spectacle 923J Autres spectacles (hors bals)</p>	<p>Audiovisuel 221G Edition d'enregistrements sonores 921A Production de films pour la télévision 921B Production de films institutionnels et publicitaires 921C Production de films pour le cinéma 921D Prestations techniques pour le cinéma 921F <i>Distribution de films cinématographiques*</i> 921G <i>Edition et distribution vidéo*</i> 921J <i>Projection de films cinématographiques*</i> 922A Activités de radio 922B Productions de programmes de télévision 922D Edition de chaînes généralistes 922E Edition de chaînes thématiques 922F Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision</p> <p>Spectacle vivant 923A Activités artistiques 923B Services annexes aux spectacles 923D Gestion de salles de spectacle 923K Activités diverses de spectacle (dont bals)</p>

(*) : codes rajoutés par rapport aux travaux 2003/2004 de la Commission.

NOMENCLATURE ROME « Métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant »**Métiers artistiques**

- 21211 Artistes dramatiques
- 21212 Artistes de la musique et du chant
- 21213 Artistes de la danse
- 21214 Artistes du cirque et du music-hall
- 21215 Professionnels de la mise en scène et de la réalisation
- 21216 animateurs présentateurs
- 21217 Présentateurs de modèles

Métiers technico-artistiques

- 21221 Professionnels du son
- 21222 Professionnels de l'image
- 21223 Professionnels de l'éclairage
- 21224 Professionnels du décor et des accessoires
- 21225 Professionnels du costume et de l'habillement
- 21226 Professionnels de la coiffure et du maquillage
- 21227 Professionnels du montage de l'image et du son
- 21231 Professionnels de la production de spectacles
- 21232 Agents de promotion des artistes

CATEGORIES UTILISEES PAR L'ANPE POUR CLASSER LES DEMANDEURS D'EMPLOI**Les personnes sans emploi immédiatement disponibles et les situations assimilées**

CATEGORIE 1 Il s'agit des personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à plein temps.

CATEGORIE 2 Ce sont les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à temps partiel.

CATEGORIE 3 Il s'agit des personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDD, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée.

Les personnes avec ou sans emploi non immédiatement disponibles

CATEGORIE 4 Ce sont les personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi.(par exemple les personnes en arrêt maladie ou en action de formation)

CATEGORIE 5 Ce sont les personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.
Les personnes avec emploi, non immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

CATEGORIE 6 Ce sont les personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, en CDI à plein temps, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.(par exemple, les personnes effectuant leur préavis suite à un licenciement).

CATEGORIE 7 Personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, en CDI à temps partiel, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

CATEGORIE 8 Il s'agit des personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, en CDD, temporaire ou saisonnier y compris de très courte durée, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.